

DES GRANDS ENJEUX À LA QUOTIDIENNETÉ :

les familles au
Québec vues par les
jeunes chercheur·e·s

ACTES DU COLLOQUE
ÉTUDIANT 2017

Partenariat de recherche
Familles en mouvance



Sous la direction de
Ariane Boyer
Janie Gagné
Anna Goudet
Annick Vallières

Partenariat de recherche Familles en mouvance
partenariat-familles@ucs.inrs.ca
Institut national de la recherche scientifique
Centre- Urbanisation Culture Société

Diffusion :
Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : (514) 499-4000
Télécopieur : (514) 499-4065
www.ucs.inrs.ca

ISBN 978-2-89575-377-3

Dépôt légal : - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
- Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés

SOMMAIRE

Mot du comité organisateur 4

Mot de la direction scientifique 6

SÉANCE 1- LES PARCOURS DE LA CONJUGALITÉ

En amour a-t-on vraiment toujours 20 ans comme le chantait Jean-Pierre Ferland?

par Chloé Dauphinais 8

Le parcours de couples transnationaux qui ont vécu une expérience de parrainage au Québec

par Estelle Bernier 13

SÉANCE 2- INTERVENTION EN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ : NORMES ET REPRÉSENTATIONS

La violence conjugale comme problème complexe et l'intervention auprès des parents séparés au Québec

par Ksenia Burobina 19

SÉANCE 3- NOUVELLES RÉALITÉS DU « DEVENIR PARENT »

Son enfant, ma grossesse, notre entente : la négociation des projets de gestation pour autrui au Canada

par Kévin Lavoie 25

Engendrement et gestation : l'expérience des hommes trans

par Mylène Shankland 31

Les mises en scène de l'allaitement sur Instagram : le cas des célébrités internationales

par Chantal Bayard 35

SÉANCE 4 - DÉFIS DE LA PARENTALITÉ

Le vécu des parents d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme : comprendre l'adaptation parentale pour mieux soutenir

par Véronique Ratté 41

« Mais que s'est-il passé? », Les récits d'enfants dans les interactions quotidiennes avec leurs parents

par Manon Blécourt 48

Programme du colloque 54

DES GRANDS ENJEUX À LA QUOTIDIENNETÉ : les familles au Québec vues par les jeunes chercheur.e.s

ACTES DU DEUXIÈME COLLOQUE ÉTUDIANT - PARTENARIAT FAMILLES EN MOUVANCE

Mot du comité organisateur

Le Partenariat de recherche Familles en mouvance a tenu la seconde édition de son colloque étudiant le 17 novembre 2017. Ce colloque, organisé par et pour les étudiant.e.s, se voulait un événement pour les rassembler et faciliter leurs échanges, et ce, peu importe l'état d'avancement de leurs travaux. Lieu d'échanges et de partages, cet événement était aussi l'occasion pour les jeunes chercheur.e.s de tous horizons disciplinaires de diffuser leurs travaux, de développer leurs habiletés de communication et de créer un espace de collaboration qui permettra *in fine* d'enrichir le champ d'études de la famille.

Face au franc succès et à l'engouement de la première édition, nous étions assurés de l'intérêt partagé pour la thématique de la famille par plusieurs jeunes chercheur.e.s du Québec. Il nous semblait ainsi nécessaire de renouveler l'expérience. Pour cette seconde édition, nous avons décidé de poursuivre la tradition en privilégiant un appel large. *Des grands enjeux à la quotidienneté : les familles au Québec vues par les jeunes chercheur.e.s* nous a semblé un titre éloquent pour mettre en évidence la pluralité des niveaux d'analyse possibles pour traiter de la

thématique de la famille. Ainsi, tous les sujets de recherche ayant comme point central les familles au Québec ont été considérés; que la recherche porte sur 1) les réalités et tendances sociodémographiques, politiques, économiques et historiques des familles, 2) les dynamiques familiales, 3) les conditions de vie des familles ou bien 4) les relations entre familles et institutions publiques/ parapubliques.

À l'image de l'année précédente, nous avons eu l'heureuse surprise de recevoir plus d'une vingtaine de propositions en réponse à notre appel. Cet élan d'intérêt de la part de la relève scientifique pour ce projet ainsi que la qualité des propositions ont encore une fois mené à des décisions ardues pour les membres du comité organisateur. Par conséquent, nous avons sélectionné onze communications qui ont été regroupées autour de quatre grands thèmes pour obtenir une programmation pluridisciplinaire inspirante et diversifiée.

Le premier panel « Les parcours de la conjugalité », animé par Anna Goudet, était l'occasion d'ouvrir la journée par l'exploration des dynamiques conjugales à différentes

étapes de la vie et dans différentes situations. Les présentations ont porté sur divers enjeux notamment l'intimité et la mise en couple chez les personnes âgées (voir le texte de Chloé Dauphinais, p.8), les relations conjugales en contexte migratoire et les parcours des couples transnationaux (voir le texte d'Estelle Bernier, p.13).

Lors du deuxième panel « Intervention en contexte de vulnérabilité : normes et représentations », animé par Ariane Boyer, notre regard s'est orienté vers deux cas spécifiques : le stress maternel en contexte de signalements pour négligence au Directeur de la protection de la jeunesse et les enjeux soulevés par la violence conjugale post-séparation au Québec (voir le texte de Ksenia Burobina, p.19).

Quant au troisième panel « Nouvelles réalités du «devenir parent» », animé par Janie Gagné, il mettait en lumière les enjeux conceptuels, représentationnels et pratiques de divers rapports à la parentalité (gestation pour autrui (voir le texte de Kevin Lavoie, p.25), mises en scène de l'allaitement sur Instagram (voir le texte de Chantal Bayard, p.35), expérience des hommes trans de la gestation (voir le texte de Mylène Shankland, p.31).

Le quatrième panel « Défis de la parentalité », animé par Annick Vallières, nous a permis de réaliser un véritable tour d'horizon des défis relatifs de la parentalité

(vécu des parents d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (voir le texte de Véronique Ratté, p.41), parents immigrants ainsi que la mise en récits enfantine (voir le texte de Manon Blécourt, p.58)) conceptualisés par différentes disciplines.

Dans ces Actes se retrouvent des résumés longs de certaines des présentations qui ont eues lieu lors de ce colloque étudiant. Représentatifs de cette rencontre riche en échanges, ils en constituent la trace écrite. Comme vous le constaterez, les Actes évoquent bien la diversité des approches disciplinaires représentées lors de l'événement. Vous y retrouverez des textes provenant de la sociologie, des sciences humaines appliquées, de la psychoéducation ainsi que de la psychologie clinique.

Un énorme merci à toutes les personnes participantes. Nos remerciements les plus sincères vont également à Hélène Belleau, directrice du Partenariat Familles en mouvance, pour son encouragement dès le début de ce projet, son implication lors de l'événement et son mot d'ouverture stimulant.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture et nous espérons sincèrement que vous soyez des nôtres à la prochaine édition du colloque étudiant !

Le comité organisateur,

Ariane Boyer, doctorante en psychologie, UQAM

Janie Gagné, doctorante en sociologie, UdeM

Anna Goudet, doctorante en études urbaines, INRS-UCS

Héloïse Roy, coordonnatrice du Partenariat de recherche Familles en mouvance, INRS

Annick Vallières, doctorante en sociologie, UdeM

UNE DEUXIÈME ÉDITION POUR LE COLLOQUE ÉTUDIANT DU PARTENARIAT

Mot de la direction scientifique

C'est avec plaisir et grand intérêt que nous avons lancé cette deuxième édition du colloque étudiant du partenariat de recherche Familles en mouvance. Tout comme la première édition, celle-ci a connu un succès indéniable par la qualité et le grand nombre de propositions reçues.

Pas moins de 23 étudiants de maîtrise et de doctorat ont soumis des propositions, ce qui témoigne une fois de plus de la vitalité de la recherche sur la famille au Québec. Si les onze propositions retenues étaient principalement issues de disciplines en sciences sociales, telles que la sociologie ou les sciences humaines appliquées, la journée a aussi rassemblé des projets étudiants de provenance variés comme la psychoéducation, la psychologie clinique et les sciences infirmières.

Rares sont les événements qui mettent en dialogue des chercheurs d'horizons aussi différents. Le comité organisateur a fait le pari que de cette mise en commun naîtraient des discussions qui permettraient une meilleure contextualisation des familles québécoises et une problématisation plus large des enjeux qui les touchent. En regard des riches discussions ayant eu lieu lors du colloque, nous pouvons dire que le pari a été relevé haut la main!

Encore cette année, le succès de cet événement tient à l'excellence de l'implication de l'équipe de coordination qui a su mener avec rigueur et diligence ce beau projet. Je tiens à remercier chaleureusement en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe du Partenariat Familles en mouvance les membres du comité organisateur, Ariane Boyer, Janie Gagné, Anna Goudet, Héloïse Roy et Annick Vallières.

Merci à vous cinq et bonne continuation à tous les étudiants ayant contribué à cet ouvrage!

Hélène Belleau

Professeure INRS Urbanisation Culture Société
Directrice scientifique, Partenariat de recherche
Familles en mouvance
Institut national de la recherche scientifique



SÉANCE 1
LES PARCOURS DE
LA CONJUGALITÉ

EN AMOUR A-T-ON VRAIMENT TOUJOURS 20 ANS COMME LE CHANTAIT JEAN-PIERRE FERLAND?

par Chloé Dauphinais

Chloé Dauphinais est candidate à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal.

En amour a-t-on vraiment toujours 20 ans comme le scande le refrain de la chanson à succès *Quand on aime on a toujours 20 ans* de Jean-Pierre Ferland? Cette chanson parue en 1970 a certainement obtenu une popularité suffisante pour marquer plusieurs générations de Québécois-e-s. Dans les paroles de celle-ci, une association est faite entre jeunesse et amour passionnel. Cela n'est pas étonnant considérant que ce lien entre jeunesse et passion est enraciné dans la culture occidentale tandis que la vieillesse a quant à elle longtemps été vue comme incompatible avec la sexualité et les sentiments passionnels (Trincas, 1998). Est-ce dire qu'en amour on se sent nécessairement comme si on avait 20 ans ou bien est-ce dire qu'on ne peut être amoureux de la même façon et avec la même intensité lorsqu'on est plus âgé? Les discours sur l'âge et l'amour font partis de nos références culturelles et ces discours marquent nos représentations, nos expériences ainsi que nos propres discours (Barusch, 2008). Dans le cadre de cet article, j'aborderai une des pistes d'analyse de mon projet de mémoire qui porte sur la mise en couple de personnes âgées dans la soixantaine, soit le sens que donnent les partenaires à leur relation conjugale.

L'AMOUR N'A PAS D'ÂGE

André, le sourire fendu jusqu'aux oreilles, s'exclame dès les premières minutes de l'entretien : « *On est en amour depuis ce temps-là, par-dessus la tête comme deux ados, c'est fou, c'est fou comme ça!* » Ce participant rencontré dans le cadre de ma recherche est veuf depuis 4 ans au moment de l'entretien. André est en couple depuis un peu plus d'un an avec Joséphine, elle aussi veuve. Les références à la jeunesse ne sont pas rares dans les discours des personnes rencontrées. La jeunesse comme la vieillesse sont liées à des normes qu'évoquent les participant-e-s parfois pour y ancrer leurs expériences et d'autres fois pour s'en distancier. Les préjugés âgistes¹ et les stéréotypes entretenus à l'égard des relations intimes des personnes âgées les présentent comme étant asexuées ainsi que peu intéressées aux liaisons amoureuses, et ce, spécialement à l'extérieur du mariage (Connidis, 2006). La sexualité est associée à la jeunesse puisque celle-ci est vue comme beauté, performance et passion tandis que la

1. L'âgisme réfère à une dépréciation et une exclusion des personnes âgées qui occurrent dans des cultures qui valorisent la jeunesse et qui entretiennent des préjugés et des stéréotypes à propos de ce que c'est d'être « vieux » (King, 2006). L'âgisme comme système de discrimination influence l'organisation sociale. Ce n'est pas seulement une distinction qui est opérée entre la jeunesse et la vieillesse, mais bien une hiérarchisation entre les âges de la vie qui contribue à dévaloriser voire déshumaniser certaines personnes étant vues comme vieilles (Butler, 1975).

vieillesse est associée à la mort, car étant vue comme perte d'attractivité, passivité et incapacité (Calasanti et Slevin, 2001). Pourtant, la sexualité fait partie intégrante de la vie humaine. Notons, toutefois, qu'en lien avec la propagation de nouvelles représentations de l'âge de la retraite, la sexualité des personnes âgées s'est vue représentée autrement en étant « normalisée » c'est-à-dire en montrant qu'elles peuvent elles aussi s'y épanouir (Wada et al., 2015). Ces représentations découlent d'une valorisation de la période de la retraite qui est désormais davantage perçue comme une période favorable à l'épanouissement de soi (Caradec, 2004; Van de Velde, 2015). Aujourd'hui, il semble que les représentations du vieillissement et de la vieillesse présentent une certaine ambivalence (Caradec, 2001).

Les nouvelles représentations de la retraite comme moment propice pour la réalisation de soi rendraient la présence du ou de la conjoint-e d'autant plus nécessaire selon Caradec (2001, 2004). Cette valorisation de la vie conjugale contribuerait à l'expansion du phénomène de la mise en couple à l'âge de la retraite. La diversification des trajectoires conjugales, qui a eu cours au cours des dernières décennies, a mené les situations amoureuses et résidentielles à se diversifier elles aussi aux âges avancés (Milan et al., 2014). Certainement, les choix amoureux sont soumis aux limites que posent les structures et les normes sociales, comme celles liées à l'âgisme, en créant ainsi pour chacun-e des barrières et des opportunités (Connidis, 2006).

PROJET DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

Malgré l'importance que revête l'intimité et l'amour dans nos vies ainsi que dans l'ordre social, ces thèmes ont été négligés dans les recherches sur le vieillissement et la vieillesse (Barusch, 2008). Pourtant, comme mentionné plus tôt, les trajectoires conjugales se complexifient aussi chez les groupes plus âgés de la population. Il y a ainsi plus de chance qu'un couple se forme plus tard dans le parcours de vie (Caradec, 1996). Une nouvelle relation amoureuse vécue plus tard dans le parcours de vie est-elle nécessairement pressée sous le poids du vécu amoureux passé? N'est-elle pas aussi libérée de la pression de préparer sa vie, de fonder son avenir?

Mon projet de mémoire porte sur les expériences de la mise en couple chez les personnes âgées dans la soixantaine (en union libre et dans des relations hétérosexuelles). Ce sont des entretiens individuels de type récit de vie et compréhensif qui ont été réalisés. Les analyses présentées ici sont issues de 10 entretiens menés auprès de quatre femmes et six hommes, âgés entre 62 ans et 68 ans au moment de la mise en couple². Ces personnes étaient dans une relation de couple variant entre 1 an et 5 ans à l'exception d'une relation de 10 ans.

La première question de mes entretiens était « pouvez-vous me parler de votre couple et de son histoire ? ». Cette première question était une invitation à me raconter leur couple de la manière la plus libre possible afin que la personne se saisisse de l'entretien afin d'y ancrer sa subjectivité au centre de son histoire conjugale. D'emblée, les partenaires ont accordé leur histoire conjugale à une temporalité particulière. Certaines personnes afin de parler de leur couple souhaitaient d'abord faire un « détour » par leur trajectoire passée tandis que d'autres y allaient au présent de leur rencontre et de leur relation actuelle.

HISTOIRES CONJUGALES ET TEMPORALITÉS

Plusieurs temps peuvent être mobilisés pour faire sens de son couple et former une trame particulière. C'est la spontanéité avec lesquels ils sont employés et l'absence (ou quasi absence) de certaines temporalités qui sont intéressantes lorsque les participant-e-s font le récit de leur couple. S'intéresser aux temporalités qui construisent les récits peut permettre de saisir l'expérience subjective de ces partenaires amoureux. Comment se déclinent et s'expriment ces « moments » du temps soit passé, présent, futur, dans les discours pour faire sens de leur expérience conjugale ?

Certaines des personnes rencontrées m'ont parlé de leur trajectoire amoureuse passée en débutant l'entretien. Par exemple, Brigitte commence son récit en nous plongeant dans son divorce survenu il y a déjà plusieurs années : « *Je suis divorcée depuis 2002. [...] Ma séparation n'a pas tellement bien été, mon mari ne voyait pas, je pense qu'il était pas bien lui non plus, mais*

2. Les participant-e-s étaient âgé-e-s entre 64 ans et 70 ans au moment des entretiens.

Séance 1 : Les parcours de la conjugalité

je pense qu'il n'aurait pas fait le 'move' là, on était pu bien ensemble. »

Cette réponse peut paraître étonnante considérant que la première question était de me parler de son couple actuel. Tout au long de l'entretien, Brigitte reviendra souvent sur son passé amoureux et, plus particulièrement, sur son mariage qui semble avoir une incidence importante sur ce qu'elle vit aujourd'hui. Elle comparera son nouveau conjoint, Pierre-Paul, avec son ex-mari qu'elle décrit comme « *tout le contraire* ».

Toutes les personnes divorcées et séparées que j'ai rencontré n'invoquaient pas leur passé conjugal. Ce fût davantage le cas des personnes récemment veuves, qui mobilisaient ce passé conjugal dès le début de l'entretien. Par exemple, lorsqu'elle me raconte sa relation, Joséphine donne sens à ce qu'elle vit en référant souvent à sa relation maritale passée, mais aussi à la période de veuvage qu'elle a vécue, révélant la solitude qu'elle avait pu ressentir par moments.

« Bon, je suis allée me procurer ce petit chaton qui est maintenant gros, un mois avant qu'André me téléphone, j'ai dit « pourquoi tu n'as pas appelé un mois avant, j'aurais pas été me chercher un petit chaton » [rire] Non! Mais tsé pour mieux passer l'hiver, en fait, mon mari est décédé en 2009. D'un cancer, d'une tumeur au cerveau, deux ans de bataille et tout ça. »

Sa vie conjugale avec son défunt mari, autant que son veuvage, semblent prendre une place importante dans ce qu'elle vit aujourd'hui. Joséphine n'hésitera pas à mettre en relation son passé et son présent conjugal et ceux-ci semblent aisément se côtoyer dans son discours :

« On est bien, depuis un an, je suis vraiment choyée, comblée, jamais j'aurais pensé ça [...] On est à la retraite là, on a du temps tsé, je me rappelle quand j'étais avec mon mari, c'était toujours les enfants, le travail, tati tata, mais là on a du temps pis on en profite, pis on se dit à quel point on est chanceux! Pis heureux. »

Si Joséphine revient souvent sur des comparaisons entre sa relation passée et présente, André fait de même. Joséphine et André sont ouverts l'un envers l'autre concernant leurs vies de couple passées, mais

aussi concernant leurs vécus durant la maladie de leurs époux et épouse, tous deux les ayant perdus à la suite d'un cancer.

À cette même première question, leur demandant de me parler de leur couple et de son histoire, certains me parleront de leur relation ou de leur rencontre avec leur partenaire actuel-le. Contrairement aux autres personnes, elles ne mobiliseront pas le passé ou du moins pas spontanément, pour me parler de ce qu'elles vivent. C'est le cas de Didier qui racontera d'abord, très synthétiquement :

« On s'est rencontré lors d'activités de type culturel, ça fait 10 ans qu'on a une relation de couple, mais en même temps ce n'est pas... On ne vit pas ensemble, on se voit toutes les semaines, mais on ne vit pas dans la même maison. Donc, ce n'est pas un couple dans le sens traditionnel du terme, de cohabitation. »

Plus loin dans l'entrevue, Didier parlera très peu de sa trajectoire amoureuse passée, de ses deux divorces, sauf lorsque je le questionnerai sur le sujet. Il n'y a que de ses enfants et petits-enfants, issus de ses précédentes unions, dont il parlera un peu plus spontanément.

À la fin de l'entretien, lorsque je demande à Didier : « *est-ce que vous avez des plans d'avenir pour votre couple?* », il me répond :

« Plans d'avenir, vous savez, c'est-à-dire... Bon jusqu'à présent ça va, mais on n'a pas élaboré vraiment des plans, parce que chacun on est pris chacun avec nos familles respectives, mais on n'a pas vraiment élaboré de plan pour le futur. »

Pourtant, cela fait déjà 10 ans qu'ils forment un couple et leurs enfants sont des adultes. L'ensemble du discours que Didier livre sur son couple tend à indiquer que ce dernier s'ancre davantage dans le présent.

De manière générale, le futur s'est invité moins rapidement dans les discours. Certains partenaires, certains couples, ne se projettent pas, ou peu, et ce, même si leur engagement s'inscrit dans la durée. Certains préfèrent naviguer à vue d'œil, sans carte, ni boussole. Pour Yves, c'est plutôt le contraire. Dès le début de son récit, Yves, qui est divorcé et ayant vécu une séparation de fait, me raconte :

« Un moment donné j'ai voulu avoir le goût, c'est plus pour avoir une compagne de vie, quelqu'un avec qui partager ce qu'on vit et j'avais le goût à nouveau de devoir tenir compte de quelqu'un dans ma vie plutôt que d'avoir juste à m'occuper de moi. »

Et plus tard, à propos de sa conjointe actuelle et lui, il me dira « Je compte aller dans cette aventure-là, moi mon souhait c'est qu'on vieillisse, qu'on finisse notre vie ensemble. C'est mon souhait. » Ainsi, Line, sa conjointe, et lui ont même déjà parlé de se marier. Yves souhaite continuer à s'engager avec Line et espère qu'ils choisiront un jour de se marier.

Cela dit, les temporalités invoquées par les partenaires amoureux dès le début de l'entretien teintaient aussi les éléments abordés subséquemment par les participant-e-s ou du moins dans la première partie de l'entretien. Dans une seconde partie, où l'entretien comportait des questions davantage de type compréhensif, ce sont mes questions qui viennent inévitablement insérer leur propre dimension temporelle.

INT. : Avez-vous des plans d'avenir pour votre couple?
Didier : Plans d'avenir, vous savez, c'est-à-dire ... Bon jusqu'à présent ça va, mais on n'a pas élaboré vraiment des plans, parce que chacun on est pris chacun avec nos familles respectives, mais on n'a pas vraiment élaboré de plan pour le futur.

Selon le rapport entretenu avec les temporalités et leur couple, il est révélateur de voir les contrastes qui peuvent se présenter entre les temps mobilisés dans leur récit et les temps amenés par mes questions.

Leurs vécus, le moment de la rencontre dans le parcours de vie, les situations de chacun-e, leurs représentations et leurs attentes concernant l'amour et le couple vont inévitablement influencer l'expérience de leur mise en couple ainsi que le développement de leur relation, tout comme cela influencera comment les personnes parlent de leur histoire d'amour. Malgré les différents arrangements adoptés dans les couples et les différents temps mobilisés pour raconter leur couple, les personnes rencontrées ont évoqué leur relation conjugale actuelle comme étant un engagement significatif. Cet engagement se passait parfois de comparaison tandis que pour d'autres celui-ci se voyait être

comparé à des expériences antérieures. Pourtant, la rencontre amoureuse est toujours le récit d'un « choc amoureux » (Alberoni, 1993) entraînant alors des changements pour les personnes qui la vivent. À la lumière des récits des participant-e-s, le mouvement provoqué par cet amour naissant peut être vécu avec excitation, crainte ou encore avec apaisement.

EN GUISE DE CONCLUSION

Peu importe l'âge, l'amour n'est pas défini par celui-ci, pas plus que l'âge ne définit ou ne circonscrit la relation amoureuse. Cependant, les relations sont nécessairement influencées par le parcours de vie des individus tout comme elles le sont par la temporalité de la rencontre amoureuse. La conjugalité apparaît inévitablement marquée par la phase de vie dans laquelle se trouvent les partenaires. Parallèlement, le sens que ces partenaires donnent à leur relation semble aussi marqué par leurs parcours de vie respectifs. Cela étant dit, une relation vécue plus tardivement dans le parcours de vie n'est pas uniquement, ni forcément, ancrée dans le passé, elle peut aussi s'ancrer dans le présent comme dans le futur. La mise en couple dans la soixantaine peut potentiellement être délivrée de la pression de construire sa vie ainsi qu'être apaisée par les leçons du passé. Néanmoins, la mise en couple dans la soixantaine a la contrainte d'allier ces deux mondes qui se sont construits séparément.

RÉFÉRENCES

- Alberoni, Francesco. 1993. *Le choc amoureux*, Paris, Pocket.
- Barusch, Amanda S. 2008. *Love Stories of Later Life: a Narrative Approach to Understanding Romance*, New York, Oxford University Press.
- Butler, Robert N. 1975. *Why Survive?: Being Old in America*, New York, Harper & Row.
- Calasanti, Toni M., et Kathleen F. Slevin. 2001. *Gender, Social Inequalities, and Aging*, Walnut Creek, Rowman Altamira.
- Caradec, Vincent. 1996. « Les formes de la vie conjugale des jeunes couples «âgés» », *Population*, vol. 51, no 4-5, p. 897-927.
- Caradec, Vincent. 2001. *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris, Armand Colin. « 128: sociologie ».
- Caradec, Vincent. 2004. *Vieillir après la retraite: approche*

Séance 1 : Les parcours de la conjugalité

sociologique du vieillissement. Presses Universitaires de France.

Connidis, Ingrid Arnet. 2006. « Intimate Relationships », Dans *Age Matters: Re-Aligning Feminist Thinking*, Toni M. Calasanti et Kathleen F. Slevin (dir.), New York, Routledge, p.123-153.

King, Neal. 2006. « The lengthening list of oppressions ». Dans *Age Matters: Re-Aligning Feminist Thinking*, Toni M. Calasanti et Kathleen F. Slevin (dir.), New York, Routledge, p. 47-72.

47-72.

Milan, Anne, Irene Wong, et Vézina. 2014. « Nouvelles tendances dans le mode de vie et la conjugalité des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain », *Regards sur la société canadienne*, Canada, 12 p.

Trincaz, Jacqueline. 1998. « Les fondements imaginaires de la vieillesse dans la pensée occidentale », *L'Homme*, vol. 38, no147, p. 167-189.

Van de Velde, Cécile. 2015. *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Collin. « 128 : sociologie ».

Wada, Mineko, Laura Hurd Clarke, et Julia Rozanova. 2015. « Constructions of sexuality in later life : Analyses of Canadian magazine and newspaper portrayals of online dating », *Journal of Aging Studies*, vol. 32, p. 40-49.

LE PARCOURS DE COUPLES TRANSNATIONAUX QUI ONT VÉCU UNE EXPÉRIENCE DE PARRAINAGE AU QUÉBEC

par Estelle Bernier

Estelle Bernier est doctorante en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal.

L'immigration par regroupement familial est souvent la seule voie possible ou la plus rapide pour que des couples transnationaux¹ puissent être réunis au Canada. Le regroupement familial représente en termes de nombre le deuxième mode d'entrée d'immigration permanente au Canada après l'immigration économique (CIC, 2015). Il implique un engagement de parrainage de trois ans dans le cas des conjoints. Des études montrent que le parrainage conjugal vulnérabilise les personnes parrainées et produit des rapports asymétriques dans le couple (Castro Zavala, 2013 ; Côté *et al.*, 2001 ; Suelves Ezquerro, 2014). Ces études portaient exclusivement sur les femmes. Dans le cadre de notre projet de thèse (en cours), nous souhaitons produire de nouvelles connaissances sur l'expérience des personnes qui ont parrainé leur conjoint ou leur conjointe ou qui ont été parrainées. À partir de données préliminaires, nous allons nous pencher, dans cet article, particulièrement sur les éléments liés à l'expérience de parrainage et qui peuvent jouer directement ou indirectement sur les relations conjugales.

1. Dans le cadre de notre projet de thèse, nous avons opté pour le terme couple transnational parce qu'il englobe les couples mixtes et endogames.

Avant d'aborder cette question, nous allons expliquer brièvement en quoi consiste le régime de parrainage au Canada et par la suite présenter notre méthodologie.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAINAGE CONJUGAL

Un résident permanent ou un citoyen canadien peut parrainer son époux (épouse) son conjoint ou son partenaire conjugal, ses parents, ses grands-parents et ses enfants (de moins de 19 ans). Le parrain doit avoir au moins 18 ans lorsqu'il fait la demande de parrainage (D'Aoust, 2017). La conjointe ou le conjoint doit être âgé(e) d'au moins 16 ans au moment où la demande de parrainage est enclenchée (CIC, 2016). La personne qui se porte garante ne doit pas recevoir des prestations d'aide sociale, sauf dans certains cas précis. Elle ne doit pas être détenue dans un pénitencier ou une prison. Une demande de parrainage peut être refusée si la personne qui en fait la demande n'a pas respecté un engagement de parrainage antérieur, a commis une infraction contre la personne ou encore a fait l'objet d'une mesure d'exécution forcée pour non-paiement de pension alimentaire (MIDI, 2018). La capacité finan-

Séance 1 : Les parcours de la conjugalité

cière du parrain est aussi évaluée selon des barèmes financiers² (*Ibid.*).

Durant l'engagement de parrainage, le parrain doit subvenir aux besoins de la personne qu'il ou qu'elle parraine. Pendant cette période, si la personne qui est parrainée reçoit de l'aide sociale, la somme octroyée devra être remboursée par le parrain (MIDI, 2014). Durant le processus de demande de parrainage, la personne qui fait la demande peut annuler les démarches en cours, toutefois lorsque la décision finale a été rendue et que l'engagement de parrainage est effectif, il est impossible de le faire (Hrick, 2012). En d'autres termes, l'engagement de parrainage est inconditionnel. Il ne va donc pas cesser en cas de rupture conjugale et de divorce, d'un déménagement dans une autre province ou encore si la situation financière du parrain se détériore (CIC, 2016).

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre de cette étude qualitative, 20 personnes (13 femmes et 7 hommes) ont chacune été rencontrées lors d'une entrevue semi-directive. Les participant.e.s ont été recruté.e.s de trois manières : par l'entremise d'un organisme sans but lucratif, par la mobilisation de notre réseau social secondaire et par affichage sur des groupes Facebook. Ils résidaient dans la région de Montréal, de Laval ou de la Montérégie. Ils ont participé soit parce qu'ils ont parrainé leur conjoint.e (9) ou parce qu'ils ont été parrainés (11). L'ensemble des participant.e.s étaient en couple hétérosexuel. Les pays d'origine des personnes parrainées étaient les suivants : Algérie (1), Burkina Faso (1), Cameroun (1), Cuba (1), Maroc (2) et Mexique (3). Six couples étaient mixtes et trois endogames³. Dans le groupe des parrains, toutes les participantes (7) étaient d'origine québécoise, un homme était d'origine algérienne et l'autre, marocaine. Les femmes rencontrées étaient en couple mixte et les hommes en couple endogame. Au moment des entrevues, 10 participant.e.s étaient toujours en couple et les 10 autres étaient séparé.e.s. Dans notre échantillon,

le parrainage qui datait depuis le plus longtemps était de 2005 à 2008. Nous avons réalisé une analyse de contenu thématique des données des retranscriptions des entrevues (Paillé et Mucchielli, 2008).

LE CONTEXTE DE LA RENCONTRE ET LA MISE EN COUPLE

Concernant la rencontre entre les partenaires, dans la majorité des cas elle s'est produite de manière fortuite, c'est-à-dire qu'elle n'a pas eu lieu via un site de rencontre ou de manière arrangée par l'entremise de la famille ou d'amis. Un des contextes de rencontre le plus répandu était lors d'un voyage. Cinq couples s'étaient notamment rencontrés ainsi au Canada, au pays d'origine des personnes qui ont été parrainées ou dans un autre pays. Pour cinq couples c'était dans le cadre d'études au Canada ou à l'étranger. Quatre personnes ont rencontré leur partenaire au Canada alors qu'elles se trouvaient en situation irrégulière sur le territoire. Trois participants ont rencontré leur partenaire par l'entremise de leur réseau social. Les rencontres via Internet ont été évoquées par deux participants. Dans une moindre mesure, le travail à l'étranger a été le contexte de rencontre d'une participante. Les sentiments amoureux représentaient le motif central de la mise en couple de 19 participants. Selon la conception du couple de l'un des participants, l'amour entre les partenaires se développait au cours du mariage.

ÉLÉMENTS D'INFLUENCE DU PARRAINAGE

Dans cette section, il est question des éléments d'influence de l'expérience de parrainage sur la trajectoire et la relation de couple en se référant à trois périodes de temps :

- le moment d'enclencher les démarches de parrainage;
- durant les démarches et l'attente de la décision du gouvernement;
- l'engagement de parrainage de trois ans.

L'expérience de parrainage tient compte évidemment de l'aspect juridique, mais aussi administratif comme le délai de traitement d'une demande.

2. Au Québec, en 2018, le revenu de base annuel pour une unité familiale d'une personne est fixé à 23 483 \$.

3. Mixte renvoie aux couples dont la nationalité et l'origine ethnique des conjoints sont différentes. Endogame signifie que les deux membres du couple sont de même nationalité et origine ethnique.

Période 1 : Au moment d'enclencher les démarches de parrainage

Cette période correspond au moment où le couple prend la décision d'enclencher des démarches de parrainage pour qu'un des partenaires puisse devenir résident permanent du Canada. Un premier élément d'influence identifié lors de cette période réside dans la décision de certains couples de se marier ou non. Des participants mentionnent qu'ils ne se seraient pas mariés dans un autre contexte ou du moins qu'ils ne l'auraient pas fait aussi rapidement. Bien que le parrainage soit possible pour les conjoints de fait ou les partenaires conjugaux, le mariage est vu comme un moyen pour faciliter les démarches et rendre leur relation plus « authentique » aux yeux des agents d'immigration qui analysent leur dossier.

Un deuxième élément d'influence est la justification des couples de l'« authenticité » de leur relation conjugale auprès de leur entourage. Les cas sensationnalistes de parrainage qui se sont mal passés et qui sont dépeints dans les médias ou dans certains discours politiques⁴ ont contribué à façonner la vision de la population sur les couples qui vivent une expérience de parrainage. Une des pensées dominantes est que les personnes parrainées se sont mises en relation uniquement pour obtenir des papiers. Bien que ces situations existent, elles ne correspondent pas à l'ensemble des expériences de parrainage vécues par les individus, du moins pas à celles des participant.e.s de notre étude. Cependant, elles teintent fortement l'opinion de leur entourage par rapport à leurs choix conjugaux, et ce, particulièrement pour les couples mixtes où la mixité vient aussi jouer un rôle dans l'exacerbation de certaines craintes. Brigitte, d'origine québécoise, qui a parrainé son mari originaire du Maroc, illustre bien cette idée dans l'extrait suivant :

« Il y a beaucoup, beaucoup de mes amies qui étaient contre qui pensaient que ce n'était pas vrai, qu'il voulait juste avoir un visa puis qu'il voulait juste venir ici puis que son amour n'était pas véritable. Ça, j'ai eu beaucoup, beaucoup d'amies qui m'ont dit ça, ma famille, mon père et ma mère ne me l'ont jamais verbalement dit, mais je l'ai senti. »

4. Voir D'Aoust (2017) et Geoffrion (2016) à ce sujet.

Les « risques » associés au parrainage amènent aussi les parrains à se questionner sur leur relation conjugale et à s'appuyer sur certains critères qui permettent de s'assurer de la confiance qu'ils ont vis-à-vis de leur partenaire. Par exemple, si la personne ne voulait pas vraiment venir au Canada, elle ne souhaitait pas se faire parrainer au début ou encore sa situation socio-économique était bonne dans son pays d'origine. La rencontre avec la famille élargie vient souvent solidifier l'engagement conjugal et rassure en quelque sorte les personnes dans leur décision de parrainer leur partenaire. Peu de personnes parrainées se sont questionnées sur les risques liés à leur relation de couple et au parrainage. Les femmes qui l'ont fait le faisaient en termes d'abus possibles de leur mari lorsque les partenaires n'avaient pas cohabité avant l'immigration.

Période 2 : Durant les démarches et l'attente de la décision

La plupart des participants mentionnent que c'est cette période qui a eu le plus d'influence sur leur relation conjugale. Les difficultés rencontrées étaient différentes si la demande de parrainage avait été effectuée de l'intérieur ou de l'extérieur du Canada. Lorsque la demande a été faite de l'intérieur, durant une certaine période de temps, il était impossible pour les personnes en attente d'une résidence permanente de travailler⁵. Également, les cours de francisation pour ceux qui ne parlaient pas déjà français n'étaient pas accessibles. Cette situation créait une dépendance de la personne en attente de parrainage vis-à-vis de son ou sa partenaire et avait une influence sur son intégration à la société d'accueil. Sur le plan économique, cela s'avérait aussi difficile pour le partenaire « parrain » : *« tout le long qu'il n'a pas eu de papiers, le 6 mois de visa plus le temps qu'on fasse ses papiers, moi je travaillais pour deux, je payais pour deux... »* (Joannie, parrain, séparée)

Concernant la demande de parrainage effectuée à l'extérieur du pays, une des difficultés des couples était de maintenir une relation à distance. Les couples qui ont vécu cette expérience plus récemment utilisaient

5. Depuis décembre 2014, le conjoint en attente d'une décision peut faire la demande d'un permis de travail ouvert (D'Aoust, 2017). Dans notre échantillon, pour la majorité des participants, la période de parrainage était antérieure à 2014.

Séance 1 : Les parcours de la conjugalité

les nouvelles technologies pour maintenir le lien, mais au début des années 2000, les possibilités étaient plus restreintes pour le faire.

Dans certains cas, la distance a été un facteur dans la détérioration de leur relation de couple. Pour Eva, ce facteur a été considérable dans sa séparation conjugale puisque son mari a rencontré une autre femme entre temps.

« [...] je n'avais pas l'avantage parce que j'étais loin et elle, elle est ici. C'est pour ça qu'il a profité de cette relation. [...] j'étais au courant de ça, mais il m'a dit que tout était fini. » (Eva, parrainée, séparée)

Parfois, pour ne pas vivre une relation à distance, une décision peut être prise d'aller vivre au pays d'origine de la personne en attente de parrainage.

Période 3 : L'engagement de parrainage

Selon la majorité des participants, la période de l'engagement de parrainage influençait peu les relations conjugales. Plusieurs mentionnent que cela n'a rien changé dans leur quotidien et que ça ne leur était même pas venu à l'esprit durant les trois ans de l'engagement, et ce, même pour les personnes qui se sont séparées. Cela jouait aussi peu quant au rapport de pouvoir ou de dépendance dans le couple dans la mesure où dans la plupart des cas, l'asymétrie entre les partenaires aurait été présente en dehors du parrainage, entre autres parce qu'en général le parrain a une meilleure situation socioéconomique.

« C'est comme, on a reçu le document comme quoi, oui, j'étais sous sa responsabilité. Mais, ça faisait longtemps que j'étais sous sa responsabilité... » (Sandra, parrainée, en couple)

Le couple ne souhaite pas nécessairement perpétuer à moyen ou à long terme un positionnement asymétrique. Parmi les participant.e.s parrainé.e.s, la majorité voulait acquérir une autonomie économique. La plupart du temps, elle était encouragée par les parrains, et en particulier par les femmes qui ne voulaient pas maintenir un statut de pourvoyeuse au sein du couple.

Si la plupart des participants ont vu peu d'effet du parrainage durant l'engagement de trois ans, en

revanche, en situation de violence conjugale ou de conflits importants, le parrainage était instrumentalisé pour renforcer le contrôle du parrain sur la personne qu'il parraine (par exemple: menaces de déportation). Dans l'extrait suivant de Karine, il est question de la manipulation du parrain en jouant sur le sentiment de redevabilité de la personne qu'il parraine.

« Moi je dis aussi, je pense que le parrainage, ça l'a vraiment une grande influence sur le monde [les parrains], sur le comportement de certaines personnes parce que quand tu parraines et que tu t'en viens ici il te dit que tu lui dois la vie. » (Karine, parrainée, séparée)

Les différentes formes de contrôle (économique, social, psychologique) et la violence conjugale exacerbées par le parrainage avaient d'ailleurs été soulevées dans l'étude sur le parrainage conjugal de Côté et al. (2001). De plus, nous notons une influence indirecte de certains comportements de surveillance ou de contrôle dans la gestion de l'argent de la personne parrainée. En d'autres termes, la peur de certains parrains de devoir rembourser des dettes contractées par la personne qu'il parraine peut l'amener à exercer un contrôle sur les finances surtout lorsque la confiance entre les partenaires est peu présente.

« Parlant d'argent aussi, on avait le compte conjoint puis elle prenait même mes cartes de débit. J'avais même mon propre argent que j'ai apporté avec moi. Il fallait qu'elle manipule tout. Un certain temps, je n'étais plus capable. Elle a déjà déchiré mes cartes. J'ai enlevé le compte conjoint après 4 mois. [...] même si je prenais un pepsi au dépanneur, elle va aller voir ça [sur le site Internet de la banque]. » (Hassan, parrainé, séparé)

CONCLUSION

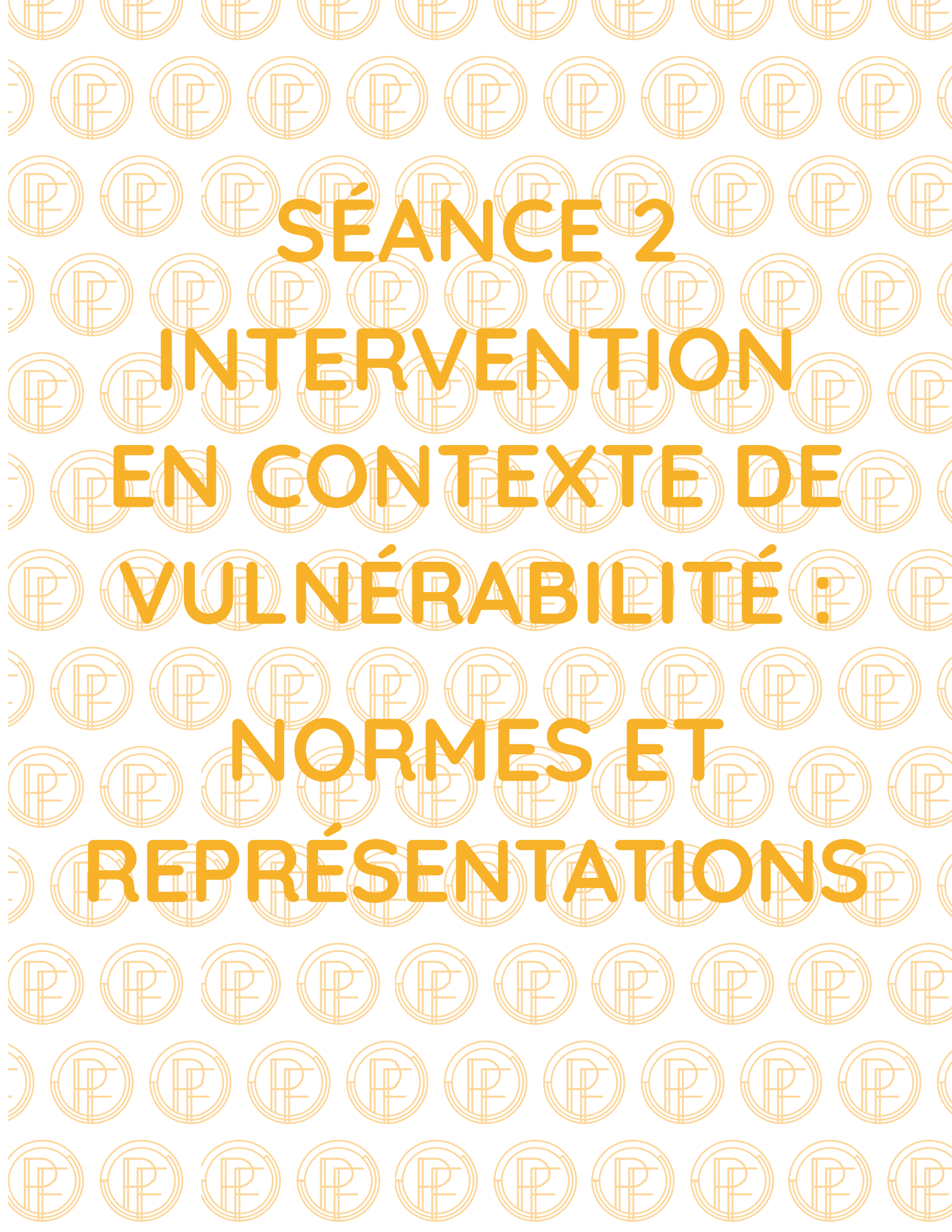
À travers les expériences de parrainage, nous notons plusieurs éléments qui influencent les trajectoires et les relations conjugales durant l'ensemble du processus de parrainage. Qu'il s'agisse de la distance physique, de l'impossibilité ou des difficultés d'obtenir un permis de travail pour les personnes au Canada en attente d'une décision, ou encore l'instrumentalisation du parrainage pour exercer du contrôle dans le couple. Les expé-

riences conjugales et de parrainage demeurent tout de même singulières et doivent être contextualisées. En effet, en considérant seulement la dimension *parrainage* les expériences vont varier selon la période où la demande a été faite en fonction des changements législatifs (ex. la possibilité d'avoir un permis de travail ou non, la période où la résidence conditionnelle était en vigueur...), les étapes du processus ou encore le type de demande (faite de l'intérieur ou de l'extérieur).

Par ailleurs, il est à rappeler que nous avons présenté ici des données préliminaires de notre projet de thèse et que nous allons continuer d'approfondir cette question. D'autres études sur le sujet seraient aussi pertinentes pour creuser davantage certains thèmes pour bien saisir l'influence du parrainage sur les relations conjugales. Par exemple, il pourrait être intéressant d'effectuer une étude sur des couples issus de l'immigration non transnationaux. Ils pourraient effectivement vivre d'autres d'épreuves ou rencontrer des défis différents des couples transnationaux.

RÉFÉRENCES

- CIC Immigration et Citoyenneté. 2016. Guide 3900 - Parrainage d'un époux, d'un conjoint de fait, d'un partenaire conjugal ou d'un enfant à charge, qui réside hors du Canada. <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/guides/3900FTOC.asp>.
- CIC. 2015. Faits et chiffres 2014 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents, <http://www.cic.gc.ca/francais/res-sources/statistiques/faits2014/permanents/01.asp>.
- Castro Zavala, S. 2013. «Politiques d'immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois». *Alterstice*, vol. 3, no 2, p. 97-109.
- Côté, A., M. Kérisit et M.-L. Côté. 2001. *Qui prend pays... L'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes*, Ottawa, Condition féminine Canada.
- D'Aoust, A.-M (dir.) 2017. *L'immigration de conjoint-e-s au Canada. Synthèse historique et enjeux contemporains des politiques d'immigration canadiennes*, Rapport de recherche, les Cahiers du CRIEC.
- Geoffrion, K. 2016. «Femmes blanches en Afrique subsaharienne. De la coopération internationale à la mixité conjugale», *Cahiers d'études africaines*, vol. 1, no 221, p. 127-152.
- Hrick, P. 2012. «A Dangerous Step Backwards: The Implications of Conditional Permanent Resident Status for Sponsored Immigrant Women In Abusive Relationships». *Dalhousie Journal of Legal Studies*, no 21, p. 1-30.
- MIDI Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 2014. *Guide du parrainé. Catégorie du regroupement familial*. <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/parrainage/guide-parraine.pdf>.
- MIDI. 2018. *Guide du parrain. Catégorie du regroupement familial*. <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/parrainage/guide-parrain.pdf>.
- Paillé, P., A. Mucchielli. 2008 [2003]. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 2e éd, Paris, Armand Colin, Coll. «U».
- Suelves Ezquerro, L. 2014. *Le Parrainage : des effets sur la vie des femmes immigrantes de la Ville de Québec*. Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.



SÉANCE 2
INTERVENTION
EN CONTEXTE DE
VULNÉRABILITÉ :
NORMES ET
REPRÉSENTATIONS

DANS LE LABYRINTHE DE LA VIOLENCE CONJUGALE POSTE-SÉPARATION : les parcours-réseaux des mères et l'intervention auprès des parents séparés au Québec

par Ksenia Burobina

Ksenia Burobina est doctorante en sociologie à l'Université de Montréal.

INTRODUCTION

Les dernières années ont été marquées par un intérêt croissant des chercheur.e.s envers la violence conjugale post-séparation, qui avait auparavant reçu moins d'attention dans la littérature sur les enjeux et contextes de la violence conjugale (tels que par exemple, la violence physique, économique et psychologique au sein du couple). Ce problème reste toutefois sous-documenté et nécessite d'être étudié davantage.

Des études dans plusieurs pays, incluant le Canada, ont démontré que, dans un grand nombre des cas, la violence conjugale vécue par les femmes ne finit pas avec la séparation des partenaires et peut même commencer après la rupture (Humphreys et Thiara, 2003; Rinfret-Raynor et al, 2008; Romito, 2011; Shoener, 2016; Tanguy, 2016; Thiara 2013). Malgré les avancées de la recherche, ce problème reste toujours entouré de controverses et manque de reconnaissance dans la société, incluant divers milieux d'intervention puisque la notion de violence conjugale y est majoritairement associée à la vie commune du couple et est présumée prendre fin avec la séparation des partenaires

(Shoener, 2016; Thiara 2013). Les chercheur.e.s et les intervenant.e.s déplorent ce manque de reconnaissance ainsi que l'invisibilisation des réalités et du vécu des femmes touchées qui constituerait « un obstacle majeur dans la protection des femmes et des enfants » (Romito, 2011).

Le projet de recherche abordé dans cet article vise à documenter et à mieux comprendre comment se construit l'invisibilité du problème de la violence conjugale post-séparation et comment les actions des intervenants des divers organismes peuvent contribuer au maintien de la violence envers les femmes. Nous chercherons à le faire en étudiant les parcours-réseaux des femmes séparées victimes de violence conjugale au Québec, plus particulièrement des mères, voulant refléter les caractéristiques spécifiques de l'expérience de la violence post-séparation liées à la maternité. Plus spécifiquement, il s'agira d'identifier les configurations des réseaux relationnels d'acteurs et actrices dans lesquels ces femmes s'inscrivent, l'évolution de ces réseaux et leur rôle dans les trajectoires de violence vécue par les mères après la rupture conjugale.

VIOLENCE POST-SÉPARATION : QUAND LA FIN N'EST QU'UN DÉBUT

« 5 ans après la séparation, il a toujours une emprise sur ma vie », écrit une femme dans un groupe de discussion sur Internet, faisant référence à son ex-partenaire, dont la violence continue toujours, malgré la séparation. Plus qu'un soutien émotionnel, elle cherche des conseils face aux défis concrets qui résultent de la violence. On peut entendre, voir en ligne sur les réseaux sociaux et lire dans les travaux des chercheur.e.s (Humphreys et Thiara, 2003; Shoener, 2016; Tanguy, 2016) de nombreux témoignages semblables de la part de femmes vivant de la violence conjugale post-séparation.

« Ça finit jamais. Surtout quand t'as des enfants, parce que tu t'en sors pas. » Ce témoignage d'une participante rapporté par Tanguy (2016) résume bien les situations de la violence post-séparation, soulignant en même temps les difficultés particulières vécues par les femmes victimes qui ont des enfants.

La violence conjugale peut être définie et nommée de différentes façons et il n'y a pas d'unanimité à ce sujet. Le gouvernement québécois définit la violence conjugale, dans sa politique et ses plans d'action, comme une prise de contrôle sur le partenaire (Gouvernement du Québec (1995), Gouvernement du Québec (2012)):

« La violence conjugale définie ainsi implique une dynamique dans laquelle l'un des partenaires utilise diverses stratégies pour obtenir ou maintenir un contrôle général sur l'autre. Ce type de violence conjugale se caractérise surtout par un contrôle coercitif exercé dans différentes sphères, mais aussi par la fréquence et la gravité des comportements violents. » (Gouvernement du Québec (1995: 23))

Ce contrôle peut se manifester sous plusieurs formes – « agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique » (Gouvernement du Québec (1995 : 23)), la violence conjugale ne se limitant pas à la violence physique.

Plusieurs études ont mis en évidence le fait que non seulement la violence conjugale ne finit pas nécessairement avec la séparation, mais elle peut potentielle-

ment durer pendant longtemps, plusieurs mois ou des années après la fin de l'union (Humphreys et Thiara, 2003; Shoener, 2016).

Le récent livre de Shoener (2016) relate en détail quelques histoires de femmes américaines qui ont participé à son étude. Pour plusieurs d'entre elles, la violence de leur ex-partenaire a duré pendant plusieurs années suivant la séparation, perturbant de façon importante leurs trajectoires de vie.

La violence conjugale après la séparation peut prendre des formes différentes de celles présentes durant la cohabitation. Le harcèlement sous diverses formes peut être plus présent que la violence physique et être tout aussi destructeur pour les victimes (Humphreys et Thiara, 2003; Rinfret-Raynor et al., 2008). Shoener cite par exemple l'atteinte à la réputation des femmes (dans l'entourage personnel ou dans leur milieu professionnel) qui peut avoir de lourdes conséquences sur leur vie, et ce, souvent après la séparation. D'autres parcours de femmes interviewées par Shoener (2016) montrent que les procédures judiciaires initiées par les partenaires et ex-partenaires et les décisions des tribunaux, le plus souvent liées à la garde d'enfants, ont un impact sur plusieurs aspects de la vie des femmes, dont sur leur capacité d'obtenir ou de maintenir un emploi.

Les chercheur.e.s s'accordent tant sur le fait que les femmes qui ont des enfants sont davantage à risque de souffrir de violence post-séparation que sur la place centrale occupée par la garde légale et les accès aux enfants en violence conjugale post-séparation (Thiara, 2013). Le lien à l'enfant et les responsabilités parentales sont ce qui assure le mieux le maintien du lien entre les partenaires séparés (Rinfret-Raynor et al., 2008; Tanguy, 2016) qui demeurent parents même lorsqu'ils ne sont plus conjoints. D'autant plus que cela peut être le seul lien qui reste entre eux et qui est par conséquent davantage exploité dans les stratégies de violence par le partenaire abusif, que cela soit lors des échanges d'enfants, dans les communications rendues possible par l'obligation de communiquer au sujet des enfants, ou lors des démarches liées aux enfants ou à la garde (Rinfret-Raynor et al, 2008; Tanguy, 2016). Humphreys et Thiara (2003) évoquent l'utilisation des lois par les hommes violents pour maintenir le contact continu

avec les femmes et les enfants. Elizabeth (2017) souligne également ce rôle des lois régissant la garde dans le maintien du lien, ainsi imposé par l'État, entre les parents séparés de l'enfant au moment où ils n'ont plus d'autres attaches. Le processus légal lié à la garde peut devenir lui-même un moyen d'harcèlement (Elizabeth, 2017). Comme le disent Lapierre et Côté (2016), il s'agit d'un « champ de bataille symbolique » où se poursuit la violence du partenaire, sans être reconnue comme telle (Elizabeth, 2017).

DANS LA TOILE DES RÉSEAUX

La perception des situations de violence conjugale en tant qu'une relation entre deux personnes est encore très répandue. Cependant, ces situations, et encore davantage celles impliquant des enfants ont le potentiel de mobiliser autour des partenaires ou des ex-partenaires un grand nombre d'acteurs et d'actrices. Ceux-ci et celles-ci forment des réseaux avec des configurations particulières pour chaque cas individuel.

Comme soutient Brossard, « chaque interaction est elle-même le résultat de multiples interactions qui ont, en amont, conduit leurs protagonistes à adopter certaines manières de se comporter » (2016 : 215). La prise en compte de cette réalité permet, à notre avis, d'appréhender les individus dans la complexité de leur vécu qui en réalité échappe souvent au regard.

Nous privilégions ainsi le point de vue selon lequel les individus sont inscrits dans de larges réseaux, dont l'ensemble a une influence sur les interactions individuelles (Brossard, 2016; White et Brossard, 2016; Carpentier et White, 2013), ce qui inclut les parties « virtuelles » des réseaux, où les acteurs et les actrices ne sont pas en contact immédiat (Brossard, 2016).

Le nombre élevé d'acteurs et actrices qui peuvent potentiellement intervenir dans les situations de violence conjugale post-séparation qui implique des enfants, ainsi que les pouvoirs élargis de plusieurs d'entre eux reposent en grande partie sur les normes actuelles entourant la parentalité et le caractère central du critère du « meilleur intérêt de l'enfant ». La définition et l'interprétation de l'intérêt de l'enfant se fait par divers acteurs et actrices institutionnel.le.s. Comme l'écrit Bastard, la « police de la parentalité » a remplacé la « police des familles » (Bastard, 2006) : dans les

sociétés occidentales contemporaines la parentalité se trouve sous haute surveillance. Les parents sont évalués sur leurs capacités parentales, et ce, d'autant plus en contexte de contestation de garde d'enfants qui caractérise souvent les situations de violence conjugale post-séparation.

Par ailleurs, comme il est largement reconnu dans la littérature sur la maternité, les normes de parentalité sont profondément marquées par les inégalités de genre. La figure de la « mauvaise mère » (Cardi, 2007 ; Damant et al, 2012) reflète le traitement inégal et les attentes différenciées selon le genre envers les pères et les mères. Le blâme envers les mères, c'est-à-dire une vision qui souligne leurs « déficits » en comparaison avec un modèle normatif idéalisé, est particulièrement présent dans le contexte d'intervention en violence conjugale (Lapierre, 2008).

Ce projet cherchera à identifier les acteurs et les actrices — qui interviennent ou qui influencent les autres liens et les parcours — et étudier les configurations des réseaux. Les travaux des chercheur.e.s, les médias et les jugements de la Cour permettent de voir une grande diversité d'acteurs et actrices potentiellement impliqués.e.s auprès des parents. Il s'agit, d'un côté, des acteurs et actrices « spécialisés.e.s », qui interviennent typiquement dans ces contextes, tels que les avocat.e.s, les juges, les policier.ère.s, les intervenant.e.s sociaux.ales de la DPJ, les intervenant.e.s en violence conjugale et divers.e.s expert.e.s. D'un autre côté, il est important de prendre en compte les médecins, les travailleur.euse.s sociaux.ales ainsi que les autres acteurs et actrices des systèmes de santé et de services sociaux, du secteur communautaire et privé, les familles et les ami.e.s, en plus des acteurs et actrices non-humain.e.s, tels que des documents, souvent nombreux et importants en ces contextes, des logiciels.

Les acteurs et les actrices formant ces réseaux n'ont pas les mêmes pouvoirs. Provenant des milieux différents, ils sont également porteurs d'intérêts et de logiques divergentes. La littérature sur la violence conjugale a déjà souligné les contradictions entre divers milieux qui interviennent auprès des mêmes individus — la protection de la jeunesse, l'intervention auprès des femmes et les décisions liées à la garde

d'enfants (Hester, 2012). Comme ces réseaux évoluent inévitablement avec le temps, nous nous intéressons aux « parcours-réseaux », cherchant à comprendre comment ils se constituent et se transforment.

UN DÉFI AU QUOTIDIEN

Comment agir dans telle ou telle situation ? Comment interagir avec les acteur.e.s institutionnel.le.s – les avocat.e.s, les travailleur.euse.s sociaux.les, la DPJ, la police, et d'autres acteurs et actrices en ces contextes marqués par la violence de la part de l'ex-partenaire ? Comme on peut le voir dans certaines recherches empiriques (Shoener, 2016; Tanguy, 2016), dans les discussions sur les réseaux sociaux et dans les médias, les situations de violence post-séparation sont ancrées dans le quotidien pour les mères qui exercent l'autorité parentale conjointement avec leur ex-partenaire et dont les enfants passent régulièrement du temps chez chacun des parents. Dans leurs décisions, quotidiennes ou à plus long terme, banales ou importantes, les femmes sont régulièrement amenées à se projeter dans l'avenir et à considérer les conséquences potentielles de leurs actions – ou inactions – en fonction des idées qu'elles se font des attitudes, des opinions et des processus décisionnels des acteurs et actrices qui ont un pouvoir sur leurs vies. La littérature montre qu'elles le font en mettant en priorité leur désir d'être des bonnes mères pour leurs enfants (Lapierre, 2010) et en faisant face aux logiques contradictoires des divers milieux d'intervention. Ainsi, les femmes sont simultanément tenues responsables de protéger les enfants à l'exposition de la violence de leur père et blâmées si leur attitude envers le père est interprétée comme hostile (Lapierre, 2008). Elles sont aussi tenues d'assurer la stabilité de la vie de l'enfant tout en vivant les bouleversements résultant de la violence subie et des démarches entreprises pour y échapper.

En analysant les situations de violence conjugale post-séparation, Thiara et Humpfrey (2017) évoquent le concept de la « présence absente », faisant référence à la présence invisible du père des enfants dans leur vie quotidienne et celle des femmes victimes. Les auteurs soulignent l'importance d'en tenir compte dans l'intervention et lors de l'analyse des situations. L'étude des réseaux d'acteurs et d'actrices et de leur rôle dans le

vécu des femmes nous semble être une approche à privilégier pour l'approfondir et chercher à comprendre comment la « présence absente » de divers acteurs et actrices dans la vie des femmes peut se construire.

La négociation avec les autres acteurs et actrices et l'élaboration des stratégies d'interaction avec les intervenants sont les processus qui nous intéressent dans le cadre de cette recherche. Nous désirons également explorer les similarités potentielles des parcours des femmes dans le système des services et d'intervention avec d'autres contextes, tels que par exemple les parcours des patients atteints des maladies chroniques. Cela permettrait de tirer de la recherche des conclusions plus générales.

CONCLUSION

Résumant les points soulevés dans ce texte, nous croyons qu'une étude des parcours-réseaux des femmes victimes de violence conjugale post-séparation pourrait apporter un éclairage sur le phénomène de la violence conjugale post-séparation. Il nous semble qu'en tenant compte de la présence simultanée, immédiate ou « virtuelle », de plusieurs acteurs et actrices dans les réseaux relationnels des individus, nous pouvons mieux comprendre la violence conjugale post-séparation et étudier comment les acteurs et les actrices qui interviennent dans ces contextes peuvent participer à l'invisibilisation de cette violence et à sa persistance.

Nous croyons qu'en rendant visible ce qui semble rester invisible pour plusieurs intervenant.e.s et chercheur.e.s, cette étude pourra contribuer d'une part à une meilleure compréhension de la violence conjugale envers les femmes et, d'autre part, aux connaissances sur les dynamiques des réseaux d'acteurs et d'actrices.

Nous espérons également que ce projet de recherche pourra avoir des retombées pratiques qui seront utiles pour les milieux d'intervention auprès des personnes concernées et pour les décideur.euses, permettant de développer des protocoles d'intervention, des guides et d'autres outils. Ceux-ci pourraient servir à mieux soutenir les femmes et leurs enfants qui ne trouvent pas de protection adéquate lorsque les femmes font ce que la société attend d'elles (Humphreys et Thiara, 2003; Shoener, 2016) – se séparent du conjoint violent.

RÉFÉRENCES

- Bastard, B. 2006. « Une nouvelle police de la parentalité? », *Enfances, Familles, Générations*, no 5, p. 1-9
- Brossard, B. 2016. « Repenser l'interactionnisme à travers les réseaux : l'exemple des relations entre préposés et résidents en centre d'hébergement », dans *La santé en réseaux. Explorations des approches relationnelles dans la recherche sociale au Québec*, Presses de l'Université du Québec, p. 125
- Cardi, C. 2007. « La "mauvaise mère" : figure féminine du danger », *Mouvements*, vol. 49, no 1, p. 27-37.
- Carpentier, N. et D. White. 2013. « Perspective des parcours de vie et sociologie de l'individuation », *Sociologie et sociétés*, vol. 45, no. 1, p. 279-300.
- Damant, D., M.-È. Chartré et S. Lapierre. 2012. « L'institution de la maternité » dans D. Damant et S. Lapierre (dir.), *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 5-18
- Elizabeth, V. 2017. « Custody Stalking: A Mechanism of Coercively Controlling Mothers Following Separation », *Feminist Legal Studies*, vol. 25, no 2, July 01, p. 1-17.
- Gouvernement du Québec. 2012. *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale. Prévenir, Dépister, Contrer*. Québec, Gouvernement du Québec. https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SCF_plan_action_violence_conjugale.pdf
- Gouvernement du Québec. 1995. *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer*. Québec : Gouvernement du Québec. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf>
- Hester, M. 2012. « The 'Three Planet Model': Towards an Understanding of Contradictions in Approaches to Women and Children's Safety in Contexts of Domestic Violence », dans N. Lombard & L. McMillan (dir.), *Violence Against Women: Current Theory and Practice in Domestic Abuse, Sexual Violence and Exploitation*, Research Highlights in Social Work, Jessica Kingsley, Londres, p. 35-52.
- Humphreys, C. et R. K. Thiara. 2003. « Neither justice nor protection: Womens experiences of post-separation violence », *Journal of Social Welfare Law*, vol. 25, p. 195-214
- Lapierre, S. 2008. « La persistance du blâme envers les mères chez les femmes victimes de violence conjugale », dans S. Arcand, D. Damant, E. Harper & S. Gravel (dir.), *Violences faites aux femmes* (pp.209-223), Québec : Presses de l'Université du Québec
- Lapierre, S. 2010. « Striving to be "good" mothers : abused women's experiences of mothering », *Child Abuse Review*, vol. 19, no 5, p. 342-357.
- Lapierre, S. et I. Côté. 2016. « Abused women and the threat of parental alienation: Shelter workers' perspectives », *Children and Youth Services Review*, vol. 65, no 2, p. 120-126.
- Rinfret-Raynor, M., Dubé, M., Drouin, C., Maillé, N., et E. Harper. 2008. « La violence conjugale postséparation en contexte d'exercice des droits d'accès aux enfants », dans S. Arcand, D. Damant, E. Harper & S. Gravel (dir.), *Violences faites aux femmes*, Collection Problèmes sociaux et interventions sociales, p. 185-206.
- Romito, P. 2011. « Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 29, no 1, p. 87-105.
- Shoener, S. 2016. *The Price of Safety. Hidden Costs and Unintended Consequences for Women in the Domestic Violence Service System*, Nashville, TN: Vanderbilt University Press
- Tanguy, A. 2016. *Le lien maternel à l'épreuve de la victimisation : impact des perceptions du rôle de mère des femmes victimes de violence conjugale sur leur lien à l'enfant*, mémoire de maîtrise en criminologie, Montréal, Université de Montréal
- Thiara, R.K. 2013. « It's all about stopping you from getting on with your life: postseparation violence in the lives of Asian and African-Caribbean Women. », dans Y. Rehman, L. Kelly and H. Siddiqui, *Moving in the Shadows: Violence in the Lives of Minority Women and Children*, Farnham: Ashgate
- Thiara, R.K et C. Humphreys. 2017. « Absent presence: the ongoing impact of men's violence on the mother-child relationship ». *Child and Family Social Work*, vol. 22, no 1, p. 137-145.
- White, D. et B. Brossard. 2016. « Conclusion », dans *La santé en réseaux. Explorations des approches relationnelles dans la recherche sociale au Québec*, Presses de l'Université du Québec, p. 229-235.



SÉANCE 3
NOUVELLES
RÉALITÉS DU
«DEVENIR PARENT»

NÉGOCIER UNE ENTENTE DE GESTATION POUR AUTRUI AU CANADA : considérations légales et financières

par Kévin Lavoie

Kévin Lavoie est doctorant en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal.

Contrairement à d'autres provinces et territoires canadiens, le Québec ne s'est toujours pas doté d'un encadrement législatif visant à réguler la pratique de gestation pour autrui (GPA). Cet article¹ vise à mettre en lumière les expériences des adultes directement concernés, soit les parents d'intention et les femmes porteuses, afin de situer de manière empirique les enjeux légaux qui parsèment le processus de procréation par GPA. À travers une analyse thématique de leurs récits, deux éléments apparaissent particulièrement sensibles au moment de la négociation : la formalisation ou non de l'entente et les considérations financières. Les résultats montrent que le « flou juridique » actuel est un facteur qui exacerbe la vulnérabilité des personnes impliquées, puisqu'il fait en sorte que ces personnes naviguent à travers les systèmes juridiques et médicaux en l'absence d'un encadrement cohérent et fiable qui les protège adéquatement.

PROBLÉMATIQUE

Le recours à la GPA comme pratique de procréation assistée au Québec soulève plusieurs enjeux légaux,

éthiques et sociaux. Bien que l'État québécois reconnaisse le recours aux tiers donneurs comme techniques de procréation assistée, les contrats impliquant une GPA n'ont aucune validité et sont considérés « nul de nullité absolue »². Sur le plan juridique, la femme qui accouche est la mère de l'enfant, et ce, peu importe le contexte procréatif et les aspirations des personnes impliquées (Bureau et Guilhermont, 2011). Dans l'éventualité où leur enfant naît au Québec, les couples d'intention qui s'entendent avec une femme pour qu'elle agisse comme gestatrice ne peuvent être reconnus d'entrée de jeu comme ses parents. Ils n'auront d'ailleurs aucun recours juridique si la femme porteuse change d'avis et décide de le garder. De même, cette dernière ne pourra pas forcer un parent d'intention n'ayant pas un lien génétique avec le nouveau-né à l'adopter et à s'en occuper si l'entente est dissoute en cours de grossesse ou à la naissance du bébé (Giroux, 2011).

Au niveau fédéral, la *Loi sur la procréation assistée* autorise la concrétisation d'un projet parental à l'aide d'une GPA du moment que la femme porteuse est âgée de plus de 21 ans et n'est pas rémunérée. Bien que la loi autorise le remboursement des dépenses encourues faisant l'objet d'un reçu, les règlements qui enca-

1. Pour une analyse détaillée, voir Lavoie et Côté (2018, à paraître). « Navigating in murky waters: Legal issues arising from lack of surrogacy regulation in Quebec » dans A. Cameron, A. Cattapan et V. Gruben (Éds.). *Surrogacy in Canada: Critical Perspectives in Law and Policy*.

2. Article 541 du Code civil du Québec.

drent les dépenses admissibles n'ont toujours pas été adoptés. Ainsi, une femme ne peut pas être rémunérée pour porter un enfant pour autrui, mais peut se faire rembourser les dépenses liées à sa grossesse, par exemple les vêtements de maternité, les médicaments et les déplacements pour les rendez-vous médicaux. Elle peut également se faire rembourser une perte de salaire pendant la grossesse, si elle doit être alitée pour préserver sa santé ou celle du fœtus. Dans un tel cas, un avis signé d'un médecin doit être obtenu. Les conditions particulières de chaque entente de GPA font en sorte qu'il est difficile de déterminer quelles dépenses sont admissibles ou non, et dans quelles circonstances les reçus sont requis. En pratique, il n'y a pas de procédure officielle pour guider les personnes impliquées, tant les femmes porteuses que les parents d'intention, dans l'élaboration de leur entente et sa teneur sur le plan monétaire.

MÉTHODE DE RECHERCHE

Cette communication s'appuie sur deux corpus de données qualitatives provenant de recherches québécoises qui documentent les expériences de personnes concernées par la GPA. L'une de ces recherches porte sur les trajectoires parentales de pères gais ayant fondé leur famille grâce à une femme porteuse³, tandis que l'autre est une étude doctorale en cours qui s'intéresse au rapport à la maternité chez les femmes impliquées dans une entente de GPA⁴. Notre échantillon est composé de vingt-huit participants (n = 28) que nous avons choisi de répartir en deux groupes distincts, selon leur rôle respectif dans le processus de procréation.

Le premier groupe correspond aux parents d'intention (n = 13), c'est-à-dire les personnes ayant formulé un projet parental par GPA au Canada. Neuf hommes gais et quatre femmes hétérosexuelles ont été rencontrés. Le deuxième groupe réunit quinze femmes porteuses

3. La recherche Représentations des rôles parentaux de couples gais ayant eu leurs enfants grâce à la gestation pour autrui a été réalisée par Isabel Côté, professeure agrégée au département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais et membre du Partenariat de recherche Familles en mouvance.

4. Dans le cadre d'un doctorat en sciences humaines appliquées, je mène présentement l'étude MATRICES (maternités assistées par tierces reproductrices), une recherche portant sur les expériences des femmes concernées par la gestation pour autrui et le don d'ovules au Canada.

canadiennes (n = 15) ayant été impliquées dans un projet de GPA formulé par un couple d'intention québécois. Cinq femmes ont vécu cette expérience au sein d'une agence privée, tandis que quatre ont pris contact avec des couples par le biais de réseaux socionumériques. Six femmes connaissaient déjà les parents d'intention avant le début du processus, puisque cinq ont accepté de porter un enfant pour un couple d'amis et une autre pour un cousin gai et son conjoint.

RÉSULTATS

L'analyse des expériences de ces adultes concernés par la GPA permet à la fois de documenter leur compréhension de l'état actuel du droit et des politiques en matière de procréation assistée, mais aussi les stratégies déployées pour concrétiser leur projet. Nous identifions ici certains enjeux légaux soulevés au moment de la négociation de l'entente, en campant notre démonstration à partir de deux éléments : 1) l'établissement d'une entente de GPA, qu'elle soit formalisée par un contrat ou informelle, selon un accord verbal entre les parties et 2) les considérations financières, c'est-à-dire la question des remboursements des dépenses encourues et la circulation de l'argent.

Formalisation de l'entente de gestation pour autrui

Considérant la situation actuelle au Québec sur la nullité des conventions de GPA et les craintes qui lui sont associées, plusieurs parents d'intention québécois se sont tournés vers des agences spécialisées situées dans d'autres provinces canadiennes, principalement l'Ontario, pour établir une entente avec une femme porteuse. Dans la majorité de ces cas, les démarches juridiques sont orchestrées par l'agence. D'autres vont tout de même franchir les frontières pour signer un contrat, sans nécessairement transiger par un intermédiaire privé. Le besoin de protection des parents d'intention, surtout en ce qui a trait à la garantie que l'enfant leur sera remis à la naissance, est leur principal motif. Pour les femmes porteuses qui formalisent leur entente avec les parents d'intention, le contrat représente la certitude que leur geste — porter un enfant pour autrui — est vécu en toute légitimité et n'est pas un acte criminel ou illégal, ce qui leur procure une certaine paix d'esprit.

Dans le cadre d'un projet de GPA non conventionné, la confiance mutuelle prend une importance marquée, puisqu'il s'agit de l'unique assurance du respect de l'entente entre les parties. Plusieurs motifs sont avancés par les participants pour expliquer leur choix de concrétiser le projet au Québec et donc de s'en remettre à l'honneur et à la parole de l'autre : lieu de résidence trop éloigné pour voyager vers une autre province, ressources financières limitées ne permettant pas de défrayer les honoraires d'un avocat, désintérêt envers les questions légales, désir de maintenir une entente souple et flexible, ou volonté de préserver l'authenticité de la relation préexistante le cas échéant, sans la teinter de la froideur et des contraintes associées à un contrat légal. Le dialogue est alors garant de la cohésion entre les personnes concernées.

Considérations financières

La question monétaire est un sujet délicat qui témoigne de son caractère sensible et polémique, mais qui, surtout, met en lumière le « flou juridique » associé au remboursement des dépenses, leur admissibilité et les montants qui peuvent s'y rattacher conformément à la loi fédérale. Bien que complexe en apparences, la question du remboursement peut être résumée succinctement : personne ne sait exactement ce qui peut être remboursé ni à combien s'élèvent les montants, et ce, sans égard à la filière d'accès à la GPA (avec intermédiaire ou non) ou le type d'entente (formelle ou informelle) qui lie les personnes entre elles. En effet, la « zone d'ombre » concernant le remboursement des dépenses admissibles est sujette à de nombreuses interprétations de la part des participants.

« Étant donné que c'est gris, il n'y a pas de « oui et non », c'est du « peut-être ». Il n'y a pas vraiment de limitation dans ce qui peut être remboursé. C'est assez vague comme sujet, si on veut. » (Geneviève, femme porteuse)

« La femme porteuse doit fournir des reçus parce que la loi dit qu'on a seulement le droit de rembourser ses dépenses. Ce n'est pas très clair dans la loi ce qu'elle a le droit de soumettre ou non, mais c'est dans le fond tout ce qui lui permet de subvenir à ses

besoins et aux besoins des enfants en gestation. » (Louis, père d'intention)

L'absence d'une liste de dépenses admissibles ouvre la porte à différentes façons de faire pour atteindre l'horizon visé par les agences de 20 000\$ remis à la femme porteuse. En plus des dépenses liées à l'alimentation, la médication, les vêtements et le transport, d'autres factures peuvent ainsi s'ajouter : gardiennage des enfants, entretien ménager, services de soins corporels ou de massothérapie, etc. L'imprécision de cet aspect du processus en rend plusieurs perplexes. Outre le défi d'identifier les dépenses admissibles, encore faut-il en déterminer les montants. C'est à ce moment que les participants précisent qu'ils doivent « jouer avec les chiffres et avec les mots » pour naviguer à travers l'ambiguïté de la loi et les pratiques établies depuis quelques années par les agences et les juristes qui les accompagnent pendant le processus.

Un autre aspect de la dimension monétaire concerne la circulation de l'argent entre les parties, laquelle se distingue par le recours ou non d'une agence comme intermédiaire privé qui s'occupe de la gestion financière. Ceux qui ont fait affaire avec une agence soulignent les retombées positives de ce choix leur permettant d'éviter de discuter d'argent entre eux et ainsi éviter les disputes potentielles :

« Le côté financier de la gestation pour autrui, c'est l'agence qui s'en charge. Comme femme porteuse, tu as juste à développer une bonne relation avec les parents d'intention et pas à te préoccuper du côté financier qui pourrait peut-être faire des conflits ou des malentendus. » (Isabelle, femme porteuse)

Pour plusieurs femmes porteuses rattachées à une agence, discuter d'argent avec leur couple aurait pour effet de « dénaturer » en quelque sorte la beauté de leur geste ou de brouiller le caractère altruiste de leurs motivations. En outre, le rôle de gestionnaire endossé par l'agence donne l'impression aux participants de faire les choses adéquatement et de ne pas poser un geste illégal ou criminel. La responsabilité de s'assurer que tout est conforme à la loi échoit alors sur les épaules de l'intermédiaire, ce qui les sécurise et leur donne les coudées franches pour aller de l'avant dans le projet.

Pour ceux qui optent plutôt pour un accord à l'amiable sans passer par une agence, les procédures de remboursement doivent être alors établies par les femmes porteuses et les parents d'intention eux-mêmes. Plusieurs préfèrent aborder brièvement cet aspect de l'entente lors des discussions, sans faire de vagues. Les participants ont tous tenté de rendre les choses le plus simple possible dès le début du projet, en aménageant un système de remboursement ou de transfert d'argent qui évite de revenir sur le sujet pendant la grossesse. Kate, une femme ayant porté un enfant pour un couple d'amis ontariens, raconte :

« *They gave me a credit card right away. So, any expenses that would have related to the pregnancy, "just put it on the credit card and we'll pay it". They decided that it would be the simplest way. And they just said "keep your receipts". So, every time that I needed to have multivitamins or something, I just would put it on their credit card, and just put the receipt in the envelop.* » (Kate, femme porteuse)

EN GUISE DE CONCLUSION

Considérant l'absence de régulation et la variabilité des interprétations du cadre juridique actuel, les préoccupations légales occupent une place prépondérante dans le discours des personnes rencontrées. Le « flou » qui persiste à l'égard de la GPA au Québec les force à naviguer à l'aveugle dans les dédales administratifs et étatiques, notamment en ce qui a trait au remboursement des dépenses admissibles. Confrontés à des réponses évasives, incohérentes ou insatisfaisantes de la part des agents gouvernementaux, les couples d'intention et les femmes porteuses se tournent rapidement vers les réseaux socionumériques pour obtenir des réponses à leurs questionnements ou des conseils de personnes expérimentées (Berend, 2016 ; Lavoie et Côté, 2018). Cela soulève évidemment des enjeux quant à la véracité des informations légales qui y circulent et leur interprétation de la part des internautes.

Les recherches en sciences sociales montrent que les personnes ayant une connaissance lacunaire ou erronée du droit tendent à s'appuyer sur des croyances et des représentations de *ce qu'elles croient être* le cadre législatif en vigueur (Belleau et Cornut St-Pierre, 2012). Or, il appert qu'une meilleure compréhension

des lois et des règles touchant le couple ou la famille ne favorise pas nécessairement une réaction préventive visant à aller au-devant des problèmes éventuels, puisque des considérations émotives entrent aussi en jeu (Belleau, 2015). C'est d'ailleurs le cas dans plusieurs exemples rapportés par les femmes porteuses et les parents d'intention rencontrés où l'aspect relationnel de leur entente à l'amiable est fortement valorisé, contrairement à la formalisation de l'entente par contrat qui les protégerait pourtant davantage, laquelle est perçue comme étant froide et dénaturée.

Le tabou et les positions idéologiques entourant la rétribution ou du moins, le versement d'une certaine forme de dédommagement empêchent toutefois toute discussion collective visant à assurer que les femmes porteuses ne se retrouvent pas financièrement désavantagées lorsqu'elles acceptent de collaborer au projet parental d'autrui. Ancrée dans l'institution de la maternité, la rhétorique du don comme « cadeau de vie » donne préséance au dévouement de soi et au caractère altruiste du geste de porter un enfant pour autrui, tout en reléguant au second plan les considérations financières et matérielles de la GPA, composantes pourtant essentielles pour le bien-être des femmes qui choisissent de s'impliquer dans ce « labeur reproductif » (Jacobson, 2016). Toute référence à l'aspect monétaire débouche immédiatement sur un contre-discours avilissant le geste, le comparant à « l'achat » d'un enfant chosifié en bien de consommation ou à la « location du ventre » des femmes (Busby et Vun, 2010). Ces critiques exhortent les femmes porteuses à développer un discours axé sur les qualités d'altruisme et de générosité accolés à l'identité féminine (Teman, 2008).

Au regard des expériences vécues par les personnes directement concernées, il nous semble nécessaire de réfléchir à des mécanismes visant à protéger les personnes impliquées dans une entente GPA, sans tomber dans le piège d'opposer leurs besoins et leurs intérêts respectifs. Les propositions émises récemment par le Comité consultatif sur la réforme du droit de la famille (2015) et le Conseil du statut de la femme (2016) ont le mérite de lancer la discussion. Il est donc à espérer que le Gouvernement prenne acte de ces propositions et des données empiriques sur le sujet et entame une réforme en profondeur sur cette question.

RÉFÉRENCES

- Belleau, H. 2015. « D'un mythe à l'autre : de l'ignorance des lois à la présomption du choix éclairé chez les conjoints en union libre ». *Canadian Journal of Women & the Law*, vol. 27, no 1, p. 1-21.
- Belleau, H. et P. Cornut St-Pierre. 2012. « Pour que droit et familles fassent bon ménage : étude sur la conscience du droit en matière conjugale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, no 1, p. 62-89.
- Berend, Z. 2016. *The Online World of Surrogacy*. New York, Berghahn Books.
- Busby, K. et D. Vun. 2010. « Revisiting the Handmaid's Tale: Feminist Theory Meets Empirical Research on Surrogate Mothers ». *Canadian Journal of Family Law*, vol. 26, p. 13-93.
- Comité consultatif sur le droit de la famille. 2015. *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*. Québec, ministère de la Justice.
- Conseil du statut de la femme. 2016. *Mères porteuses : réflexions sur des enjeux actuels*. Avis. Québec, gouvernement du Québec
- Côté, I. et J.-S. Sauvé. 2016. « Homopaternalité, gestation pour autrui : no man's land? », *Revue générale de droit*, vol. 46, no 1, p. 27-69.
- Giroux, M. 2011. « Le recours controversé à l'adoption pour établir la filiation de l'enfant né d'une mère porteuse : entre ordre public contractuel et intérêt de l'enfant », *Revue du Barreau*, vol. 70, p. 509-544.
- Jacobson, H. 2016. *Labor of Love: Gestational Surrogacy and the Work of Making Babies*. New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.
- Lavoie, K. et I. Côté. 2018. « Gestation pour autrui et réseaux sociaux numériques : mise en relation et négociation des ententes au sein d'une communauté en ligne » dans I. Côté, K. Lavoie et J. Courdurières (Éds.). *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui : expériences des personnes concernées et contextes d'action*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 207-224.
- Teman, E. 2008. « The social construction of surrogacy research: An anthropological critique of the psychosocial scholarship on surrogate motherhood ». *Social Science & Medicine*, vol. 67, no 7, p. 1104-1112

L'EXPÉRIENCE DU PROJET PARENTAL CHEZ LES COUPLES OÙ L'HOMME TRANS EST ENCEINT :

la représentation sociale, la couverture médiatique et la double transformation sur le corps

par Mylène Shankland

Mylène Shankland est Candidate à la maîtrise en sociologie avec concentration en études féministes à Université du Québec à Montréal

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le modèle traditionnel familial a été bouleversé par de nouvelles compositions, notamment avec l'émergence des familles homoparentales, lesboparentales ou transparentales (Gross et Bureau, 2015). Comme les parents homosexuels et les parents lesbiens, les parents transgenres sont confrontés à divers enjeux et défis dus à leur identité sexuée et leur orientation sexuelle (Gross et Bureau, 2015). Le désir de fonder une famille biologique, c'est-à-dire des enfants provenant d'au moins un des parents, est très présent chez la plupart des couples, peu importe l'identité sexuée ou l'orientation sexuelle des individus (Châteauneuf, 2011). Dans certains pays, tels que le Canada, il est possible que la personne trans procréée avec ses organes génitaux assignés à la naissance. Autrement dit, un homme trans peut être enceint et une

femme trans peut procréer avec son sperme (Héroult, 2014). Les études existantes sur la parenté transgenre traitent majoritairement sur la parenté transgenre pré-transitoire, la parentalité et les impacts sur les enfants. Parmi ces études, il est parfois question des relations institutionnelles que les parents doivent entretenir avec l'hôpital, l'école, qui sont parfois problématiques à cause du mégenrage¹ (Greenbaum, 2015). Cet exposé présente les grandes lignes d'un projet de mémoire de maîtrise à ses débuts. Utilisant une approche féministe et transactiviste, il s'agit d'une présentation sur les enjeux des grossesses masculines à ce jour.

1. Le mégenrage signifie mal genrer, soit l'utilisation du mauvais pronom.

PROBLÉMATIQUE

Alain Giami (2014) démontre que la diversité interne de la communauté trans est très peu étudiée, et ce, autant en sociologie qu'en santé publique. Pour ce faire, il faut accorder une attention particulière à la pluralité des identifications de genre, aux parcours biographiques et à la diversité dans les parcours de transition.

Concernant l'univers familial, il est constaté que le souhait de fonder une famille demeure le même pour les personnes trans et cisgenres. Dans le contexte québécois, ceci est possible grâce à la Loi 35, celle modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits, adopté en décembre 2013 et qui permet désormais de changer d'état civil sans opération chirurgicale (Gross et Bureau, 2015). Même sans la loi, il était possible qu'une personne s'identifie comme homme et qu'il ait utilisé ses organes reproducteurs féminins pour procréer. Toutefois, si la personne n'a pas changé sa mention de sexe auprès du Directeur d'état civil, la mention mère apparaît sur le certificat de naissance de l'enfant. Ceci ne peut en aucun cas être modifié.

Précisément, la présente recherche se concentre sur les expériences des hommes trans enceints. Ces hommes sont placés devant un dilemme : pouvoir avoir un enfant biologique en étant la personne porteuse à la condition de retrouver leur corps féminin. Cette situation provoque encore de nouvelles transformations sur le corps dont la transition sera ralentie lors de la conception de l'enfant. L'objectif principal de ce travail est de rendre visible le chemin parcouru par les hommes trans pour fonder une famille à travers trois facteurs : la représentation sociale des hommes trans, la couverture médiatique, ainsi que la double transformation de leurs corps.

CONCEPTUALISATION DE LA PARENTÉ TRANS

Gross et Bureau (2015) expliquent que le néologisme transparentalité tend à être privilégié en continuité avec la terminologie de l'homoparentalité et la lesboparentalité. Laurence Héroult (2014) préfère les expressions *expériences transgenres de la parenté* ou la *parenté transgenre*. Elle explique que ceci « évite [...] de considérer que ces expériences constituent des formes spécifiques particulières de parenté » (Gross et Bureau, 2015

: iv). Ce type de parenté définit « une situation familiale où l'un ou l'autre des parents a réalisé ou est en train de réaliser la transition d'un sexe vers un autre » (Gross et Bureau, 2015 : iv). Greenbaum (2015) offre une définition similaire sur la famille transparentale. Elle ajoute qu'un parent trans peut vivre sa transformation avant ou après avoir eu des enfants; il sera donc question de parenté prétransition ou post-transition (Greenbaum, 2015). Par rapport à cet exposé, il s'agit de la parenté post-transition. Elle se définit comme « une personne qui est devenue parent après s'être identifiée comme trans et avoir entamé un processus de transition, que ce soit de manière biologique ou non » (Greenbaum, 2015 : 15). Avant l'opération de réattribution sexuelle, si elle a lieu, les hommes trans peuvent congeler leurs ovocytes et avoir recours à une mère porteuse ultérieurement ou simplement avoir conservé l'ensemble de leur appareil reproducteur afin d'enfanter. Bien que ceci soit une possibilité offerte à ces personnes, il existe entre autres des contraintes économiques liées à la congélation d'ovocytes à long terme.

PARADIGME D'INTERPRÉTATION FÉMINISTE ET TRANSACTIVISTE

La recherche que je prévois faire aura une approche féministe et transactiviste². Baril (2015) les regroupe sous le paradigme constructiviste social subversif³ ; celui-ci reconnaît les multiples catégories de sexes/genres existantes. Cette critique de la binarité permet d'inclure les questions transgenres en excluant la vision cisgenre normative⁴. Butler (2005 [1990], 2006) soutient que les catégories de sexe et de genre ne sont pas des faits naturels, ils sont conceptualisés qu'à partir du social et du politique. Selon Butler, le sexe et le genre sont performatifs. Autrement dit, la répétition de discours, de normes, d'actes corporels leur donne

2. Le transactiviste est une perspective défendant les transidentités en dénonçant les violences et les discriminations basées sur le genre.

3. Ce paradigme est mis en comparaison avec d'autres mouvements féministes par Alexandre Baril (2015) démontrant leur réception des transidentités. Celui-ci inclut les approches féministes post-structuraliste, postmoderne et transactiviste.

4. La cis(genre)normativité se définit comme la dimension normative du système dominant cisgenre qui « [...] postule que les personnes qui s'accrochent au sexe et au genre assignés à leur naissance sont plus normales que les personnes qui décident de vivre dans un autre genre et qui effectuent des transitions de sexe » (Baril, 2009, p. 19).

un aspect stable et naturel. Gardey et Löwy (2000) montrent qu'il n'existe pas seulement deux sexes qui expliqueraient les faits sociaux, médicaux et juridiques les définissant. Il s'agit d'une « tentative de dialogue » (Gardey et Löwy, 2000 : 9) sur les différentes interprétations du féminin et du masculin. C'est pourquoi cette approche permettra d'aborder les transidentités avec respect, commençant par la reconnaissance de leur hétérogénéité. En somme, cette perspective permettra de questionner les comportements et les actes envers les grossesses masculines.

REPRÉSENTATION SOCIALE DES GROSSESSES MASCULINES ET COUVERTURES MÉDIATIQUES

La conception binaire et cisgenre normative de la masculinité exclut la possibilité que les hommes puissent être enceint. Cette conception peut être associée aux représentations sociales de la grossesse et du genre. Jodelet définit les représentations sociales comme étant « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (1994 : 37). De plus, les représentations sociales agissent comme système d'interprétation qui détermine notre relation au monde et aux autres. Autrement dit, elles peuvent être comprises comme une socialisation inculquée via la communication sociale, régissant l'appartenance sociale des individus « avec les intériorisations d'expériences, de pratiques, de modèles de conduites et de pensée » (Jodelet, 1994 : 37).

Il est certain que la méconnaissance du public sur les réalités et les expériences transgenres peut occasionner une maladresse allant jusqu'à une violence envers les individus visés. Ce bouleversement de la binarité provoque des réactions que Laurence Hérault caractérise à la fois de tolérantes et d'intolérantes (2014). À ce sujet, certaines réactions publiques caractérisent ces hommes comme étant déshumanisés et dévirilisés⁵ (Hérault, 2014). Le bouleversement provient

5. Plus récemment au Québec, TVA Nouvelles (2016) a publié un article « Un homme transgenre accouche de son premier enfant ». Cet article parle de Evan, un transgenre état-unien de 35 ans. Dans celui-ci, certains commentaires laissés par les internautes sont similaires à ceux entendus par Thomas Beatie, un États-unien ayant défrayé l'actualité pour avoir mené à terme trois grossesses. Il est question de problèmes psychologiques et de non-reconnaissance de l'identité masculine de l'homme qui a accouché.

du fait que les hommes s'approprient une capacité qui est habituellement réservée aux femmes, en abolissant la distinction sexuée (Hérault, 2014). Le rejet de ces grossesses masculines démontre une conception binaire de l'identité sexuée des personnes où le rôle des femmes et des hommes sont différents et définis. En ce sens, cette conception des capacités reproductives est essentialiste et dualiste. D'abord, elle est essentialiste puisque « l'appartenance sexuée d'une personne est définie en termes de propriétés » (Hérault, 2014 : 81). Être femme ou homme est défini par certaines propriétés distinctes telles que la capacité de gestation associée aux femmes. Ensuite, elle est dualiste puisqu'elle « se réfère le plus souvent à une partition de la personne en termes de corps/psychisme » (Hérault, 2014 : 81). Dans cette perspective, le sexe est associé au corps, alors que le genre est associé au psychisme. La présentation que font les médias sur les grossesses masculines contribue au regard cisgenre normatif de ces expériences. Toutefois, un témoignage d'un Canadien, Trevor MacDonald, soutient que lors de l'allaitement « les gens pensent qu'[il a] une bedaine de bière » (Lussier, 2014 : 20). Ceci démontre une vision naturalisée des propriétés masculines.

En termes essentialistes, les définitions communes de la masculinité ne correspondent pas à l'identité sexuée des hommes trans. En effet, les propriétés dites masculines ne permettent pas de vivre une grossesse. Hérault renchérit sur les grossesses masculines qui sont « antinomique[s] avec [leur] appartenance au groupe des hommes, car un homme par définition, n'est pas enceint »⁶ (Hérault, 2014 : 83). C'est notamment l'une des raisons pour laquelle les commentaires sur les réseaux sociaux et médias traditionnels traitant de grossesses masculines réfèrent aussitôt aux organes génitaux (Hérault, 2014). Cependant, cette réalité transgenre de la masculinité n'est pas pour autant inauthentique. En effet, il s'agit d'une construction sociale comme celle de tous les autres hommes. Ils n'ont simplement pas les mêmes propriétés corporelles. Cette expérience transgenre de la grossesse ne vient pas viriliser la gestation (Hérault, 2014). Certains

6. Certains journaux rejettent les transidentités en utilisant les guillemets pour entourer les mots *homme*, *enceint* et *il* ce qui questionne l'authenticité de ces hommes.

hommes trans ayant porté leurs enfants soutiennent que ni la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement venait remettre en question leur masculinité et leur paternité. Cela est davantage perçu comme un moyen d'atteindre leur projet parental (Greenbaum, 2015). Thomas Beatie, un États-Unien, aujourd'hui de 44 ans, a mené à terme ses trois grossesses entre 2008 et 2010. Bien que le contexte culturel états-unien de cet homme soit différent du contexte québécois, son expérience demeure la plus médiatisée à ce jour. Initialement, lors de l'annonce de la grossesse de Beatie via le média *Advocate*, la nouvelle a rapidement fait le tour du monde. Elle a d'ailleurs fait la une des journaux québécois. Il est possible de constater une couverture médiatique qui peut être interprétée comme violente à l'endroit des hommes trans. Par exemple, dans *Le Journal de Montréal* apparaît un article intitulé Un homme « *enceint* », stipulant dès les premières lignes qu'il s'agit d'« une femme les seins en moins » (Codère, 2008 : 4). En effet, le chirurgien plastique Yvon Ménard, seul chirurgien de l'époque à pratiquer les réassignations de sexes au Québec, soutient que « [c]'est tout à fait possible puisqu'il s'agit simplement d'une femme à qui nous avons enlevé les seins » (Codère, 2008 : 4). De plus, quelques blogueur.se.s de journaux ont une approche violente de la situation. Que ce soit Patrick Lagacé, sur la *Cyberpresse* qui, après une phrase tentant de décrire l'événement, écrit « Bon, je retourne me coucher, tout cela est trop compliqué » (2009, s.p.) ou Richard Martineau dans le *Journal de Montréal* s'interrogeant « vous trouvez pas que ça fait Frankenstein sur les bords? » (2008 : 20), on constate une incompréhension des grossesses masculines les caractérisant soit comme trop complexes pour s'en intéresser, soit carrément monstrueuses. Toutefois, dans les commentaires sous les articles plus controversés couvrant la nouvelle, certain.e.s internautes se sont porté.e.s à la défense des hommes trans soutenant que l'important est le bien-être des enfants et l'amour qu'ils recevront. Malgré un rejet médiatique général des grossesses masculines, certains journalistes dressent néanmoins un portrait plus nuancé de la situation ⁷.

7. Voir l'article de Nicolas Bérubé publié dans *La Presse en 2008 : Bérubé, N. 2008, 28 mars. Un homme « transgenre » affirme attendre un enfant. La Presse, s.p.*

LA DOUBLE TRANSFORMATION CORPORELLE

Lors de la conception d'un enfant, le corps des hommes trans connaît une double transformation. D'abord, pour que la grossesse puisse se réaliser, le corps a besoin de sécréter de l'œstrogène et de la progestérone⁸. Il s'agit d'un processus naturel du corps assigné féminin. Dans le cas des hommes transgenres hormonés, ceux-ci doivent arrêter la prise de testostérone. Les transformations du corps de la personne enceinte sont alors visibles, l'arrêt de la testostérone va influencer l'apparence des traits physiques masculins, que ce soit la taille de la mâchoire ou la largeur des épaules et le ton de la voix qui peut changer. L'affaissement du tonus corporel peut remémorer le corps passé. Ces transformations peuvent faire surgir des douleurs psychiques ou mentales. Ensuite, le corps dit féminin se métamorphose pour faire place à l'enfant. L'homme verra inévitablement des mutations sur son corps. Sur ce point, le documentaire *Transgender parents* de Rémy Huberdeau (2014) présente un homme trans qui porte un enfant qui explique comment les transformations subies par son corps provoquaient des douleurs psychiques et mentales. Malgré cela, il décrit sa situation comme un événement magique, car lui et son conjoint ont pu mener à terme leur projet parental. Comme ce témoignage d'homme enceint et plusieurs autres le démontrent, l'événement de la grossesse n'est pas un désir exclusivement féminin.

CONCLUSION

En conclusion, la possibilité pour les hommes trans d'être enceint vient diversifier les différentes méthodes de construction d'un projet parental pour cette communauté. De plus, ce type d'événement vient contribuer aux réflexions sur la diversité sexuée. La compréhension des différentes transidentités permet de rendre visibles des situations peu connues. La représentation sociale des hommes exclut et stigmatise les grossesses masculines renforçant les préjugés envers les personnes trans. L'implication des médias contribue à l'incompréhension de la communauté transgenre. Malgré l'évolution des mentalités concernant les parentés apparte-

8. La progestérone est une hormone stéroïdienne sécrétée par une partie des ovaires et de l'utérus. Cette hormone est nécessaire pour supporter une gestation.

Séance 3 : Nouvelles réalités du « devenir parent »

nant aux minorités sexuelles et sexuées, les réactions publiques méprisantes persistent. Cependant, les différents témoignages qui appuient ces grossesses ne sont pas à négliger, ils démontrent une acceptation des différences sexuées. Comme nous l'avons décrit, la double transformation du corps lors de la grossesse masculine, le blocage d'hormones féminin lors de la transition puis leur arrêt afin de permettre la gestation peut être mal vécu par les hommes enceints. Ceci vient confirmer l'importance de mieux comprendre les représentations sociales et les avantages d'adopter une approche féministe transactiviste pour combler le manque de documentation et d'analyses sur la diversité interne des communautés transgenres.

RÉFÉRENCES

- Baril, A. 2009. « Transsexualité et privilèges masculins. Fiction ou réalité? », dans Line Chamberland et al. (dir.), *Diversité sexuelle et constructions de genre*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 263-295.
- Baril, A. 2015. « Sexe et genre sous le bistouri (analytique) : interprétations féministes des transidentités », *Recherches féministes*, vol. 28, no 3, p. 121-141.
- Beatie, T. 2008. *Labor of love. The story of one man's extraordinary pregnancy*, Berkeley, Seal Press.
- Bérubé, N. 2008, 28 mars. Un homme « transgenre » affirme attendre un enfant. La Presse, s.p.
- Butler, J. 2005 (1990). *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*. Paris, La Découverte.
- Bulter, J. 2006. *Défaire le genre*. Paris, Amsterdam.
- Chateaufort, D. 2011. « Projet familial, infertilité et désir d'enfant : usages et expériences de la procréation médicalement assistée en contexte québécois. », *Enfances, Familles, Générations*, no 15, p. 61-77.
- Codère, J-F. 2008, 28 mars. Un homme « 'enceint »'. Journal de Montréal, s.p.
- Gardey, D. et I. Löwy. (dir.) 2000. *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines.
- Giami, A. 2014. « Procréation et parentalité dans la population trans » Genre parcours, biographie, parcours de transition », dans Laurence Héroult (dir.), *La parenté transgenre Aix-de-Provence*, Presses Universitaires de Provence, p. 93-105.
- Greenbaum, M. (dir.) 2015. *Familles LGBT le guide*, Montréal, Édition remue-ménages.
- Gross, M. et M. Bureau. 2015. « L'homoparentalité et la transsexualité au prisme des sciences sociales : révolution ou pluralisation des formes de parenté? », *Enfances Familles Générations*, no 23, p. i-xxxvii.
- Héroult, L. 2011. « Le mari enceint : construction familiale et disposition corporelle », *Critique Centre National des Lettres*, p.48-60.
- Héroult, L. 2014. « Procréer à la manière des femmes, engendrer en tant qu'homme », dans Laurence Héroult (dir.), *La parenté transgenre, Aix-en-Provence*, Presses Universitaires de Provence, p. 79-90.
- Huberdeau, R. (directeur) 2014. *Transgender parents*. [Film documentaire]. s.l.
- Jodelet, D. 1994. *Les représentations sociales*, Paris, PUF.
- Lagacé, P. 2009, 10 juin. Un homme accouche de son premier enfant. Cyberpresse.
- Lussier, J. 2014, 15 août. L'homme qui n'a pas peur d'allaiter en public. Journal Métro (Montréal), s.p.
- Martineau, R. 2008, 27 juillet. PAPA ET MAMAN. Journal de Montréal, s.p.

LES PHOTOGRAPHIES D'ALLAITEMENT DES CÉLÉBRITÉS SUR INSTAGRAM : des mises en scène aux intérêts multiples

par Chantal Bayard

Chantal Bayard est doctorante en sciences sociales et changements familiaux au Centre Urbanisation Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique.

Cette communication s'inscrit dans mon projet de thèse de doctorat qui porte sur les expériences, les mises en scène et les représentations sociales de la maternité à l'ère numérique. Cette conférence est consacrée aux photographies d'allaitement produites et relayées par les célébrités sur le réseau social Instagram. Dans un premier temps, j'introduirai quelques éléments de problématique pour mieux situer cette présentation dans le contexte global de ma thèse. Ensuite, je poursuivrai en présentant brièvement ma méthodologie et quelques résultats¹, en mettant l'accent sur les mises en scène de l'allaitement des célébrités sur Instagram. Je terminerai cette communication en discutant les intérêts multiples, pour ces célébrités, de publier leurs photographies d'allaitement sur ce réseau social.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE

Ce qui a piqué ma curiosité

Depuis plusieurs années déjà, mes travaux de recherche portent sur l'analyse du discours de promotion et les

représentations sociales de l'allaitement (Bayard et Chouinard, 2014; Bayard, 2012; Bayard, 2008). C'est donc en explorant ces thèmes que je me suis intéressée peu à peu aux images d'allaitement qui circulent dans les médias, sur Internet et sur les réseaux sociaux. La première photographie ayant piqué ma curiosité est celle du mannequin Jerry Hall allaitant son fils Gabriel Jagger sur la page couverture du magazine Vanity Fair (1999). Captée par la portraitiste Annie Leibovitz, cette image proposait une mise en scène « glamour » de l'allaitement, ce qui était plutôt rare à l'époque.

Par la suite, c'est la campagne de promotion de l'allaitement de la Direction de la santé publique de Montréal qui a attiré mon attention. Sous le thème « Allaiter, c'est glamour! » (2012), cette campagne, mettant en scène l'actrice québécoise Mahée Paiement et sa fille Eva, suggérait une image semblable à la précédente en associant la pratique de l'allaitement à la culture de la célébrité, tout en proposant également une vision intégrative de la maternité et de la sexualité. Ces constats, tout comme la multiplication des photographies d'allaitement produites et relayées par les célébrités sur les réseaux sociaux, m'ont amené à

1. Les analyses détaillées de cette recherche sont consignées dans la revue *Enfances, Familles, Générations* en 2018.

Séance 3 : Filiations et représentations

m'interroger sur les questions suivantes dans le cadre de ma thèse : Comment les célébrités mettent-elles en scène la pratique de l'allaitement sur les réseaux sociaux ? Observe-t-on des différences dans les pratiques ? Que nous révèlent ces pratiques dans le vécu de la maternité ?

Bref coup d'œil sur la littérature

Les photographies d'allaitement des célébrités ont d'abord été publiées dans la presse féminine au tournant des années 2000. Contrairement à la grossesse (Douglas et Micheals, 2004 ; O'Brien Hallstein, 2011; Roth, Homer et Fenwick, 2012 ; Gow et coll., 2012), l'allaitement des célébrités dans les magazines féminins a peu été étudié (Duvall, 2014). Depuis les cinq dernières années, le nombre de photographies d'allaitement produites et relayées par les célébrités sur les réseaux sociaux est en augmentation. Cependant, à notre connaissance, aucune recherche n'a encore été consacrée à ce phénomène, alors que des travaux récents ont porté sur les photographies d'allaitement publiées par les mères non célèbres sur les réseaux sociaux (Boon et Pentney, 2015 ; Locatelli, 2017 ; Beach, 2017).

Pourquoi les célébrités ? Pourquoi Instagram ?

Les célébrités traditionnelles, c'est-à-dire les personnes dont « la popularité est conférée par les médias de masse et du divertissement » (Marwick, 2015, p. 146), comptent parmi les plus grands utilisateur.trice.s d'Instagram. Elles permettent d'attirer l'attention d'un large public sur des modes de vie, des marques et des enjeux sociaux (Furedi, 2010 ; Marshall, 2010). De plus, elles sont souvent considérées comme des modèles à suivre en terme de discipline corporelle (O'Brien Hallstein, 2011), de maternage (Douglas et Micheals, 2004 ; Petersen, 2016) et d'allaitement (Duvall, 2014). Pour accroître et maintenir leur popularité, elles entretiennent une impression de proximité et d'accessibilité auprès de leurs abonné.e.s en performant leur intimité sur les réseaux sociaux (Marwick et boyd, 2011).

Avec plus 700 millions utilisateur.trice.s actif.ve.s tous les mois (Instagram, 2017), l'application mobile Instagram rend possible le partage quotidien de photographies et de vidéos, en temps réel ou différé, ce qui en fait la plateforme par excellence pour étudier les photo-

graphies d'allaitement des célébrités. Jusqu'à présent, contrairement à Twitter et à Facebook, Instagram a peu été utilisé par les chercheur.euse.s (Highfield et Leaver, 2015), d'où l'originalité de son utilisation dans le cadre de cette recherche. Enfin, analyser les photographies d'allaitement des célébrités sur Instagram permet d'interroger à la fois les représentations contemporaines de la maternité; la production, la reproduction et la transformation des normes sociales relatives l'allaitement et au corps des femmes; les rapports de pouvoir; les rapports de classe, de genre et entre les groupes ethnoculturels; tout comme les « nouvelles » frontières de l'espace privé/public et de l'intimité.

MÉTHODOLOGIE

Pour constituer mon échantillon, j'ai effectué le repérage des photographies d'allaitement des célébrités par l'entremise du moteur de recherche *Google* à partir des combinaisons suivantes de mots-clés anglais et français (Breastfeeding/celebrity, actress, model, singer et Allaitement/célébrités, actrice, chanteuse, mannequin). Pour chaque combinaison de mots-clés (8), les 20 premières entrées (comprenant des articles de presse, de magazines, de blogues, de tabloids et des reportages télévisuels) ont été lues (au total 160 entrées) pour dresser une liste de 91 célébrités ayant publié une photographie d'allaitement ou ayant affirmé avoir allaité leur enfant. À partir de cette compilation, une recherche systématique sur le réseau social Instagram a été effectuée. Cette étape a mené à l'exclusion de 78 célébrités, car au moment de la collecte (janvier 2014 à août 2016) : 1) les célébrités ne possédaient pas de compte Instagram public et vérifié; 2) aucune photographie d'allaitement ne figurait sur leur compte Instagram; 3) la photographie d'allaitement publiée précédait ou succédait la période étudiée. Bien que non-représentatif de l'ensemble des célébrités qui allaitent leur nourrisson sur le réseau social Instagram, l'échantillon constitué a toutefois rendu possible l'identification des mises en scène de l'allaitement sur ce réseau social, l'un des objectifs de mon projet de recherche doctorale.

Qui sont les célébrités étudiées ?

Sommairement, mon échantillon comprend 50 photographies d'allaitement collectées entre les mois de

janvier 2014 et août 2016 sur les comptes Instagram publics de 13 célébrités internationales âgées entre 29 et 46 ans; majoritairement mariées (10), hétérosexuelles ; au teint blanc ou pâle; nées aux États-Unis (6), en Inde (1), en Russie (1), au Canada (1), en Italie (1), en Australie (1), en République tchèque (1) et aux Pays-Bas (1); mères de 1 à 5 enfants. Dans plusieurs cas, ces femmes cumulent plusieurs activités professionnelles. Elles sont à la fois mannequins, actrices, chanteuses ou animatrices de télévision, tout en étant à la tête d'une compagnie, d'une fondation ou les porte-paroles d'une marque. Durant la période étudiée, ces célébrités ont publié entre 1 et 12 photographies d'allaitement. En août 2016, elles possédaient un compte Instagram public, vérifié et comptant entre 208k et 10,5 millions d'abonnés.

Type d'analyse

Dans le contexte de cette recherche, j'ai procédé à une analyse de contenu qualitative qui tient compte à la fois de la photographie, de la légende (texte qui accompagne généralement une image) et des mots-clés. Comme le suggère Leastadius (2017), cette façon de procéder permet de mieux contextualiser le sens d'une publication sur Instagram. Pour analyser les images, je me suis inspirée de la grille utilisée par Caroline Caron (2005) dans le cadre de son analyse du contenu photographique de la presse féminine adolescente et des éléments du chapitre de Rose (2016) sur l'analyse sémiotique. Dans notre analyse de l'image, nous avons notamment pris en compte le type de photographie publiée (« brelfie » ou autre), le contexte de la photographie (décor ; nombre, genre et occupation des figurants; type d'action) et la manière dont l'acte d'allaiter est présenté (présentation et disposition du corps; âge de l'enfant; regards de la mère et de l'enfant; vêtements ; espace occupé par la mère et l'enfant sur la photographie). Enfin, j'ai procédé à une analyse thématique du contenu des légendes et mots-clés (Rose, 2016).

RÉSULTATS

Types de photographies

Sur le réseau social Instagram, les célébrités publient deux types de portraits d'allaitement. Le premier type

de portrait est généralement capté par un tiers, soit un membre de l'entourage ou par un photographe professionnel pour le compte d'un magazine féminin. Le deuxième type de portrait, le brelfie (selfie d'allaitement), est un autoportrait pris, selon toute vraisemblance, par la célébrité à l'aide de son appareil mobile.

Type de mises en scène d'allaitement

Cette recherche a permis de repérer 5 types de mises en scène d'allaitement regroupées sous les trois catégories suivantes : 1) la famille, 2) l'enfant et 3) la femme.

Catégorie 1 : La famille

Le premier type de mise en scène situe l'allaitement dans un cadre familial. Sur ces images, la femme qui allaite apparaît accompagnée de son conjoint et de ses enfants. Plus que l'allaitement, ce sont les intimités familiales et conjugales qui sont ici performées. On y voit généralement les alliances des époux. Ces photographies d'allaitement sont plutôt rares puisque seulement 2 des 13 célébrités femmes de notre échantillon ont publié ce type d'images.

Catégorie 2 : L'enfant

Le deuxième type de mise en scène place l'enfant au centre de l'image. Les photographies publiées dans cette catégorie sont similaires dans leur composition : la photographie est prise en plongée, son cadre est serré, de sorte qu'on ne voit qu'une partie tronquée du corps de la mère. La proximité avec l'enfant, par l'image, nous donne l'impression d'avoir accès à un moment privilégié. L'actrice Alyssa Milano utilise l'expression « #FromWhereIStand » pour décrire ce type de photographie qui sont, dans tous les cas, des selfies d'allaitement. En effet, il s'agit d'une photographie située du point de vue de la mère. Sur ces images, les célébrités se positionnent comme les spectatrices de leur propre allaitement.

Catégorie 3 : La mère et la femme allaitante

Les troisième, quatrième et cinquième types mettent en scène la femme célèbre qui allaite au centre de l'image. Il s'agit de la catégorie qui regroupe le plus grand nombre de photographies (34 / 50 photographies).

Séance 3 : Filiations et représentations

La Madone

Près de la moitié des célébrités s'affichent dans la posture de la Madone, la Vierge à l'enfant, une représentation « classique » de l'allaitement qui a abondamment été reproduite à travers le temps et l'histoire (Lett et Morel, 2006). Ces clichés présentent les célébrités allaitant, tête baissée, le regard dirigé vers le nourrisson.

L'insoumise

Cette quatrième mise en scène regroupe aussi un très grand nombre de photographies, car plus de 7 des 13 célébrités s'affichent, allaitant leurs enfants, en regardant le spectateur d'Instagram « droit dans les yeux ». Elles apparaissent ici à la fois insoumises, confiantes et parfois même déifiantes. La légende qui accompagne le texte nous permet de constater que, dans certains cas, elles ajoutent le mot-clic #NormalizeBreastfeeding pour souligner le fait qu'elles joignent leurs voix à celles d'autres femmes qui cherchent à normaliser l'allaitement dans les lieux publics.

La femme « pieuvre »

Le dernier type met en scène la femme célèbre dans un double travail de production, celui de son corps qui produit du lait et celui de la mère au travail. Beaucoup plus que l'allaitement, c'est la capacité des femmes de concilier les exigences de leurs activités professionnelles avec leur rôle de mère qui est au centre de ces images. Dans ce type de photographie, on remarque qu'elles sont généralement encadrées par des professionnel.le.s [coiffeur et maquilleur] et que leurs enfants sont âgés entre 16 jours et 2 mois, ce qui sous-entend qu'elles ont rapidement repris le travail après la naissance de leur enfant.

DISCUSSION

Pour terminer ce texte, j'aimerais attirer votre attention sur les intérêts multiples, pour ces célébrités, de publier des photographies d'allaitement sur le réseau social Instagram. Ces images d'allaitement permettent à ces femmes d'inscrire publiquement leur maternité sur les réseaux sociaux. En relayant ce type de photographies sur leur profil, elles arrivent à contrôler partiellement l'histoire racontée de leur maternité dans les médias et sur les réseaux sociaux, tout en maintenant l'attrait

pour leur marque durant les premiers mois qui suivent la naissance de leur enfant. Les images d'allaitement des célébrités sur Instagram procurent généralement une certaine visibilité à ces célébrités puisqu'elles sont souvent reprises par d'autres médias. Elles alimentent à la fois les conversations autour de leur personne, des marques auxquelles elles sont associées, de leurs activités professionnelles, mais aussi autour du débat sur la stigmatisation des femmes qui allaitent dans les lieux publics.

Les photographies d'allaitement suscitent les réactions, car elles sont loin de faire l'unanimité aux États-Unis comme ailleurs. D'ailleurs, ces célébrités s'attirent les foudres de plusieurs de leurs abonné.e.s en publiant ce type d'images. Certaines d'entre elles, comme Alyssa Milano, répondent à ces personnes en prenant la parole publiquement sur cette question. Pour cette dernière, comme pour d'autres, publier une photographie d'allaitement sur les réseaux sociaux semble être un geste engagé.

En outre, dans certains cas, leurs publications revêtent aussi un intérêt publicitaire puisque certaines de ces femmes profitent de la publication de leurs photographies d'allaitement pour faire la promotion d'une marque (exemple : magazine féminin), d'un produit (exemple : vêtement d'un designer), de professionnel.le.s (exemple : nom de leur coiffeur) ou encore d'un événement (exemple : défilé de mode).

Enfin, ces images nous permettent aussi d'appréhender les normes et les pratiques relatives à l'alimentation du nourrisson, à la maternité, au corps des femmes qui viennent de donner naissance et à la mouvance des frontières du privé/public sur les réseaux sociaux. Comme les photographies de grossesse publiées dans les magazines féminins, les photographies d'allaitement relayées sur les réseaux sociaux par les célébrités participent à la construction d'une maternité idéalisée et performante. Sur ces images, ces femmes apparaissent généralement sous leur meilleur jour, présentant un corps exempt de toutes traces de maternité, conciliant travail et maternage, exécutant une pratique hautement valorisée par les autorités de santé publique, en exhibant les privilèges associés à leur classe et à leur appartenance à un groupe ethnoculturel dominant. Sans remettre en question leurs

bonnes intentions, il demeure que leurs comptes Instagram sont fréquemment utilisés pour vendre leur marque, et dans ce contexte, les photographies d'allaitement participent sans aucun doute à la construction de leur image publique.

RÉFÉRENCES

- Bayard, C. et C. Chouinard (dir.). 2014. La promotion de l'allaitement au Québec. Regards critiques, Montréal, Les Éditions du remue-ménage.
- Bayard, C. 2012. « Les représentations sociales de l'allaitement maternel. Points de vue de femmes québécoises rencontrées durant leur grossesse », dans S. Lapierre et D. Damant (dir.), *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 47-71.
- Bayard, C. 2008. *Les représentations sociales de l'allaitement maternel chez des femmes enceintes québécoises qui désirent allaiter*, Mémoire de maîtrise en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Beach, S. 2017. « The Embodiment and Discourses of a Taboo: #brelfie », *Kaleidoscope: A Graduate Journal of Qualitative Communication Research*, vol. 16, p. 43-59.
- Boon, S. et B. Pentney. 2015. « Virtual Lactivism: Breastfeeding Selfies and the Performance of Motherhood », *International Journal of Communication*, vol. 9, p. 1759-1774.
- Caron, C. 2005. « Dis-moi comment être la plus belle ! Une analyse du contenu photographique de la presse féminine pour adolescents », *Recherches féministes*, vol. 18, no 2, p. 109-136.
- Douglas, S. et M. Michaels. 2005. *The Mommy Myth: The Idealization of Motherhood and How It Has Undermined All Women*, New York, Free Press.
- Duvall, S-S. 2014. « Not «Simply the Breast». Media Discourses of Celebrity, Breastfeeding, and Normalcy », *Feminist Media Studies*, vol. 15, no 2, p. 324-340.
- Furedi, Frank. 2010. « Celebrity Culture », *Society*, vol. 47, no 6, p. 493-497.
- Highfield, T. et T. Leaver. 2015. « A Methodology for Mapping Instagram Hastags » *First Monday*, vol. 20, no 1 : <http://firstmonday.org/article/view/5563/4195> [Consulté le 1er novembre 2017].
- Laestadius, L. 2017. « Instagram », dans L. Sloan et A. Quan-Haase (dir.), *The SAGE Handbook of Social Media Research Methods*, United Kingdom, SAGE Reference, p. 573-592.
- Lett, D. et M-F. Morel. 2006. *Une histoire de l'allaitement*, Paris, Éditions de la Martinière.
- Locatelli, E. 2017. « Images of Breastfeeding on Instagram: Self-Representation, Publicness, and Privacy Management » *Social Media + Society*, vol. 3, no 2, p. 1-14.
- Marwick, A. E. 2015. « Instafame: Luxury Selfies in the Attention Economy », *Public Culture*, vol. 27, no 1, p. 137-160.
- Marwick, A. et d. boyd. 2011. « To See and Be Seen: Celebrity Practice on Twitter », *Convergence: The International Journal of Research into New Media Technologies*, vol. 17, no 2, p. 139-158.
- Marshall, D. P. 2010. The Promotion and Presentation of The Self: Celebrity as Marker of Presentational Media, *Celebrity Studies*, vol. 1, no 1, p. 35-48.
- O'Brien Hallstein, L. 2011. « She Gives Birth, She's Wearing Bikini: Mobilizing the Postpregnant Celebrity Mom Body to Manage the Post-second Wave Crisis in Femininity », *Women's Studies in Communication*, vol. 34, no 2, p. 111-134.
- Petersen, H. 2017. *Too Fat, Too Slutty, Too Loud: the Rise and reign of the Unruly woman*, New York, PLUME.
- Rose, G. 2016. *Visual Methodologies. An Introduction to Researching with Visual Materials*, 4ième edition, SAGE.
- Roth, H., C. Homer et J. Fenwick. 2012. « "Bouncing back": How Australia's leading Women's Magazines Portray the Postpartum 'Body' », *Women and Birth*, vol. 25, no 3, p. 128-134.

The background of the entire page is a repeating pattern of a stylized, orange-colored 'P' character enclosed within a double-lined circle. The pattern is uniform and covers the entire area.

SÉANCE 4 DÉFIS DE LA PARENTALITÉ

LE VÉCU DES MÈRES D'ENFANTS PRÉSENTANT UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME :

comprendre l'adaptation au stress parental pour mieux soutenir

par **Véronique Ratté**

Véronique Ratté est doctorante en psychologie clinique à l'Université du Québec en Outaouais

Cet article rend compte de l'avancée d'un projet d'essai doctoral abordant le vécu des mères d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Plus particulièrement, il s'intéresse au stress parental qui en découle et l'adaptation à celui-ci. Ce projet s'inscrit dans la continuation d'un programme de recherche initié par la Fondation Mira au cours duquel des indices physiologiques et psychologiques ont été recueillis chez ces mères. L'agrégation de ces indices a permis la composition de quatre profils de stress parental distincts. L'objectif du présent projet est d'approfondir les sources de stress des mères d'enfants présentant un TSA en qualifiant ces quatre profils selon ce qu'elles ont rapporté lors d'une entrevue semi-structurée. Cet article présente le contexte de réalisation et les hypothèses de ce projet d'essai doctoral.

STRESS PARENTAL ET ADAPTATION

Le stress se définit comme une réaction adaptative qui permet le maintien de l'équilibre de l'organisme (Lupien,

2010). Celui relevant du rôle parental serait distinct du stress découlant d'autres rôles et expériences, que ce soit dans le milieu du travail, dans les événements difficiles ou dans les relations interpersonnelles (Crnic et Ross, 2017 ; Deater-Deckard, 2004). Le stress parental réfère à un « ensemble de processus qui conduisent à des réactions physiologiques et psychologiques aversives résultant des tentatives d'adaptation du parent aux exigences de la parentalité » (Deater-Deckard, 2004 : 6). Le parent vit habituellement ces réactions aversives sous forme de croyances et de sentiments négatifs à propos de l'enfant et sur soi dans le rôle de parent. La source du stress parental découle de l'écart entre les perceptions du parent des exigences liées au rôle parental et les ressources disponibles pour accomplir ce rôle (Deater-Deckard, 2004). Communément, les familles s'adaptent bien aux stressés quotidiens de la prise en charge d'un enfant (Mikolajczak, 2015 ; Minnes, 1988). En revanche, les parents prenant soin d'un enfant présentant une déficience ou un handi-

Séance 3 : Défis de la parentalité

cap font face à des stressseurs plus imposants, soit en expérimentant plus d'instabilité et de dysfonctionnements que les familles prenant soin d'enfants au développement typique (Watson *et al.*, 2011). Il est suggéré que la perception du niveau de stress parental varie en fonction du diagnostic spécifique de l'enfant, dépendamment des comportements et capacités associés (Hayes et Watson, 2013). Ainsi, la description des familles vivant avec un enfant présentant un TSA est utile pour approfondir notre compréhension de leur expérience unique du stress parental.

LES PARTICULARITÉS DU VÉCU DES PARENTS D'UN ENFANT PRÉSENTANT UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

L'expérience des familles vivant avec un enfant qui présente un TSA serait relativement différente de celle des autres familles (Neely-Barnes *et al.*, 2011). Il est établi dans la littérature que ces parents rapportent des niveaux de stress plus élevés que les parents d'enfants au développement typique et que ceux d'enfants présentant d'autres déficiences développementales telles que la déficience intellectuelle, la trisomie et le syndrome du X-Fragile (Abbeduto *et al.*, 2004 ; Gau *et al.*, 2012 ; Karst et Van Hecke, 2012).

L'autisme se définit comme un trouble neurodéveloppemental caractérisé par (1) la présence d'anomalies dans la communication et les interactions sociales survenant lors de multiples contextes et (2) par la présence d'activités, d'intérêts et de comportements restreints et répétitifs (American Psychiatric Association, 2013). La base de données épidémiologique nationale du Canada sur l'étude de l'autisme de 2012 estime à 1 sur 94 la prévalence d'individus présentant un TSA en incluant les enfants et les adolescents (Ouellette-Kuntz *et al.*, 2012).

La problématique du stress chez les parents d'enfants qui présentent un TSA est étudiée depuis plusieurs années en raison de l'augmentation de la prévalence des enfants diagnostiqués (Noiseux, 2015), en plus de l'importance des particularités liées au diagnostic sur le quotidien de ceux-ci. Les déficits engendrés par le TSA imposent des contraintes parentales uniques et les enfants qui présentent un TSA sont décrits comme plus rigides et plus demandants que les enfants au

développement typique (Dabrowska et Pisula, 2010). En ce sens, le parent doit faire face aux exigences quotidiennes de la prise en charge d'un enfant, en plus de celles liées à l'autisme (Osborne et Reed, 2009), telles que la gravité des troubles comportementaux liés au TSA, leur imprévisibilité et leur violence en plus des particularités de l'enfant au niveau de l'alimentation, de la communication, du sommeil, de l'acquisition de la propreté ou de la résistance aux changements (Abbeduto *et al.*, 2004 ; Yirmiya et Shaked, 2005). Certains de ces parents rapportent se sentir dans un état de crise en quasi permanence due à la chronicité des difficultés rencontrées (Hoogsteen et Woodgate, 2013 ; White *et al.*, 2012).

À l'opposé, le parent peut également percevoir de façon positive et adaptative l'autisme de son enfant. Ainsi, le diagnostic d'autisme suscite chez certains parents plus de compassion, de tolérance et de patience, une meilleure conscience des différences individuelles, l'ouverture d'esprit dont l'ouverture au monde du handicap et la capacité de relativiser les difficultés de la vie (Bayat, 2007 ; Nader-Grosbois et Baurain, 2009). Suivant les nombreuses recherches des dernières décennies portant sur le vécu parental et le stress, nous sommes maintenant plus outillés au niveau de la connaissance des conséquences qu'engendre le stress de la prise en charge d'un enfant présentant un TSA.

LES CONSÉQUENCES DU STRESS CHEZ CES PARENTS

Le stress chez les parents d'enfants présentant un TSA a des conséquences physiologiques, relationnelles et psychologiques. Au niveau de la physiologie, plusieurs études suggèrent que ces parents ont des profils de régulation du stress différents de ceux des parents d'enfants avec d'autres déficiences (Hoffman *et al.*, 2009). Cette régulation est caractérisée par une concentration de cortisol plus faible que la moyenne attendue pour un adulte en santé, une hormone de stress produite par l'axe hypothalamo-pituitaire-surrénalien (Fecteau *et al.*, 2017 ; Ruiz-Robledillo *et al.*, 2014 ; Seltzer *et al.*, 2010). Le cortisol est une mesure fiable pour évaluer l'efficacité du système de réponse au stress, puisqu'il est la seule de ses hormones qu'il est possible de retrouver

en quantité notable dans le corps humain (Pruessner *et al.*, 1997). Lorsqu'il y a un écart avec la concentration moyenne de cortisol attendue pour un adulte en santé, nous sommes en présence de possibles perturbations dans le système de réponse au stress (Kirschbaum et Hellhammer, 2000). Des études établissent également l'effet du vécu psychosocial sur la régulation physiologique du stress, où le ressenti d'émotions négatives, telles que la solitude, la colère et la tristesse influence significativement la sécrétion des hormones de stress (Adam *et al.*, 2006 ; Fries *et al.*, 2005).

Pour ce qui est des parents d'un enfant présentant un TSA, les faibles taux de cortisol rapportés reflètent une hyposécrétion de la production du cortisol, qui renvoie à l'épuisement de l'organisme (Lovell *et al.*, 2012 ; Ruiz-Robledillo *et al.*, 2015). Cette hypoactivité de la sécrétion du cortisol résulte habituellement de tentatives de l'organisme pour maintenir l'équilibre en présence d'un stress répété et prolongé, nommé stress chronique. Le stress chronique induit une usure excessive des systèmes biologiques (McEwen, 1998) et accroît la vulnérabilité à diverses pathologies, autant physiques que psychologiques (Sapolsky, 2004).

En ce sens, au niveau relationnel et psychologique, les parents d'enfant présentant un TSA seraient plus sujets aux difficultés de couple, à l'isolement social (Dunn *et al.*, 2001) et auraient un risque plus élevé de présenter des symptômes dépressifs et d'anxiété (Ingersoll et Hambrick, 2011 ; Weitlauf *et al.*, 2014). Pour l'ensemble de ces conclusions, il devient pertinent de s'intéresser au vécu des parents d'enfants présentant un TSA afin de soutenir adéquatement les familles faisant face à ces stressors et en diminuer les conséquences au quotidien. Le présent projet vise donc l'approfondissement des connaissances sur les sources du stress parental qu'engendre la prise en charge d'un enfant présentant un TSA.

CONTEXTE DE RÉALISATION DU PROJET DE RECHERCHE

Le présent projet s'inscrit dans la continuation d'un programme de recherche initié par la Fondation Mira entre 2006 et 2009. Ce programme visait, entre autres, à évaluer l'impact de l'insertion d'un chien d'assistance dans la famille sur la régulation physiologique et sur

la perception du stress chez 72 mères d'enfants présentant un TSA (Fecteau, 2012). Dans le cadre du présent projet d'essai doctoral, nous utiliserons seulement les données récoltées avant l'arrivée du chien d'assistance. Différents indices ont été recueillis chez les familles, dont la régulation physiologique du stress, mesurée par la concentration du cortisol salivaire, et la perception du stress parental, mesurée avec la version abrégée de l'Indice de stress parental (ISP-VA, Lacharité *et al.*, 1992). En procédant par une analyse par grappe hiérarchique combinant ces indices, une typologie comportant quatre différents profils de stress parental chez ces mères a été générée. La combinaison de ces indices offre une compréhension holistique de l'adaptation au stress parental, rarement retrouvée dans les études se concentrant sur l'adaptation au stress de ces familles.

Lors du programme de recherche initial, des entrevues semi-structurées ont été réalisées auprès de ces mères. Le présent essai doctoral permettra de synthétiser les caractéristiques et expériences des mères en joignant l'analyse qualitative de ces entrevues aux quatre profils de stress parental. Il vise donc une meilleure compréhension des sources du stress parental qu'engendre la prise en charge d'un enfant présentant un TSA, en étudiant l'hétérogénéité dans le vécu parental de ces mères. L'hypothèse principale sous-tend que la régulation du stress des mères d'un enfant présentant un TSA différera selon le vécu parental, illustré par les facteurs de stress rapportés et les stratégies d'adaptation déployées.

HYPOTHÈSES DESCRIPTIVES DES QUATRE PROFILS DE STRESS PARENTAL

Les quatre profils suggérés par la typologie de Fecteau (2012) sont détaillés ci-dessous. En guise d'hypothèses à l'essai doctoral présenté dans cet acte de colloque, des descriptions sont également proposées en se basant sur la littérature scientifique actuelle.

Le profil I, ou résilientes

Les résultats indiquent que ces mères ont une régulation physiologique du stress similaire à la moyenne pour un adulte en santé et elles perçoivent comme peu stressante la prise en charge d'un enfant autiste.

Séance 3 : Défis de la parentalité

Notre hypothèse suggère que ces mères pourraient être décrites comme étant résilientes, dans le sens où lorsque confrontées à l'adversité, elles auront la capacité à mobiliser leurs ressources afin de s'adapter aux obstacles (Bonanno, 2004). De même, ces mères auraient plus de ressources et utiliseraient plus de stratégies d'adaptation ajustées au contexte que les mères des autres profils de stress parental. Elles manifesteront donc une adaptation saine, et peu de sources de stress (Bruchon-Schweitzer, 2001; Lazarus et Folkman, 1984). Il est aussi probable que ces mères ne perçoivent pas leurs responsabilités parentales comme étant stressantes.

Le profil II, ou évitantes :

Dans ce groupe, les mères ont obtenu des résultats suggérant un profil de sécrétion du cortisol plus faible que la moyenne attendue et elles perçoivent le stress lié aux responsabilités parentales comme moindre. Le patron de sécrétion du cortisol de ce profil est atypique, soit une hyposécrétion du cortisol, et est associé au vécu de stress chronique (Saxbe, 2008). La dissonance entre la perception de stress parental comme étant faible, et un patron de sécrétion qui témoigne d'une charge élevée de stress, pourrait s'expliquer par l'utilisation de stratégies d'adaptation permettant d'éviter de ressentir les effets de l'adversité, comme le déni ou la répression des émotions (Krohne, 2002). L'hypothèse d'un état de post-stress chronique peut aussi être posée, où la mère ne peut prendre compte des réels impacts de la prise en charge d'un enfant présentant un TSA sur son état, puisqu'elle vivrait ce stress de façon chronique depuis une longue période de temps (Baker *et al.*, 2011 ; Taylor et Stanton, 2007).

Le profil III, ou épuisées :

Les mères de ce groupe ont un profil de sécrétion du cortisol plus faible que la moyenne attendue, soit une hyposécrétion du cortisol, et rapportent une perception du stress parental comme étant très élevé. Un tel profil de régulation du stress est lié à un épuisement du système endocrinien vécu lors d'un stress chronique où de multiples stressseurs s'enchaînent, sans que le parent puisse récupérer et s'adapter de façon prolongée (Chida et Steptoe, 2009). Notre hypothèse suggère

que ces mères présenteraient une situation de burn-out parental survenant lorsque le parent ne peut faire face aux stressseurs, particulièrement lorsque peu de ressources sont à sa disposition (Mikolajczak, 2015 ; Roskam *et al.*, 2017). Selon Roskam *et al.* (2017) entre 2 % et 12 % des parents souffriraient de cette condition.

Le profil IV, ou anxieuses :

Les résultats de ce groupe révèlent un profil où les mères ont une sécrétion du cortisol plus accentuée que la moyenne attendue, soit une hypersécrétion du cortisol, et elles perçoivent un stress parental élevé. Nous évoquons l'hypothèse d'un vécu de stress ponctuel dans le temps (Hecimovic et Gregory, 2005). L'absence de contrôle sur le stressseur augmenterait la sécrétion de cortisol permettant à ces mères de faire face aux stressseurs ponctuels en mobilisant leurs ressources (Dickerson et Kemeny, 2004 ; Miller *et al.*, 2007). Ce moment spécifique pourrait être la phase précédant un stress chronique. Ainsi, ces mères auraient particulièrement besoin de soutien et de ressources afin d'atténuer le stress avant qu'il ne se chronicise. Si aucun changement n'est apporté suivant cette phase, ces mères feront face au stress chronique et à un épuisement de l'organisme (Mikolajczak, 2015 ; Nader-Grosbois et Cappe, 2015 ; Roskam *et al.*, 2017).

CONTRIBUTIONS DU PROJET DE RECHERCHE

À terme, ce projet permettra d'approfondir notre compréhension de l'expérience unique du stress parental des mères d'un enfant présentant un TSA. Également, il sera possible de conceptualiser un modèle théorique intégrant les facteurs et sources de stress soulignés dans la littérature en plus de ceux trouvés lors des analyses qualitatives du présent projet. Ce modèle soutiendra une compréhension plus globale de l'adaptation au stress chez ces mères. De plus, les résultats de ce projet permettront aux professionnels travaillant auprès de ces parents de mieux comprendre les différences au niveau de l'adaptation au stress parental, de soutenir adéquatement les familles faisant face à ces stressseurs et d'en diminuer les conséquences au quotidien. En effet, la compréhension de l'écart entre les expériences des parents ayant une bonne adaptation au stress parental et celles des parents ayant une

adaptation en cours peut fournir des leviers d'intervention pertinents. Cette personnalisation des soins selon le niveau d'adaptation est susceptible de contribuer à la réduction du stress parental et à l'augmentation de l'efficacité des interventions (Osborne *et al.*, 2008).

RÉFÉRENCES

- Abbeduto, L., M. M. Seltzer, P. Shattuck, M. W. Krauss, G. Orsmond, M. M. Murphy et F. Floyd. 2004. « Psychological Well-being and Coping in Mothers of Youths with Autism, Down Syndrome, or Fragile X Syndrome », *American Journal on Mental Retardation*, vol. 109, no 3, p. 237-254.
- Adam, E. K., L. C. Hawkey, B. M. Kudielka et J. T. Cacioppo. 2006. « Day-to-Day Dynamics of Experience-Cortisol Associations in a Population-Based Sample of Older Adults », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 103, no 45, p. 17058-17063.
- American Psychiatric Association. 2013. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* 5e éd., Washington, APA.
- Baker, J. K., M. M. Seltzer et J. S. Greenberg. 2011. « Longitudinal Effects of Adaptability on Behavior Problems and Maternal Depression in Families of Adolescents with Autism », *Journal of Family Psychology*, vol. 25, no 4, p. 601-609.
- Bayat, M. 2007. « Evidence of Resilience in Families of Children with Autism », *Journal of Intellectual Disability Research*, vol. 51, no 9, p. 702-714.
- Bonanno, G. A. 2004. « Loss, Trauma, and Human Resilience: Have We Underestimated the Human Capacity to Thrive After Extremely Aversive Events? », *American Psychologist*, vol. 59, no 1, p. 20.
- Bruchon-Schweitzer, M. 2001. « Le coping et les stratégies d'ajustements face au stress », *Recherche en Soins Infirmiers*, vol. 67, p. 68-83.
- Chida, Y. et A. Steptoe. 2009. « Cortisol Awakening Response and Psychosocial Factors: A Systematic Review and Meta-analysis », *Biological Psychology*, vol. 80, no 3, p. 265-278.
- Crnic, K. et E. Ross. 2017. « Parenting Stress and Parental Efficacy », dans *Parental Stress and Early Child Development: Adaptive and Maladaptive Outcomes*, sous la dir. de K. Deater-Deckard et R. Panneton, Suisse, Springer International Publishing, p. 263-284.
- Dabrowska, A. et E. Pisula. 2010. « Parenting Stress and Coping Styles in Mothers and Fathers of Preschool Children with Autism and Down Syndrome », *Journal of Intellectual Disability Research*, vol. 54, no 3, p. 266-280.
- Deater-Deckard, K. D. 2004. Parenting Stress, Coll. « *Current Perspectives in Psychology* », New Haven, Yale University Press.
- Dickerson, S. S. et M. E. Kemeny. 2004. « Acute Stressors and Cortisol Responses: A Theoretical Integration and Synthesis of Laboratory Research », *Psychology Bulletin*, vol. 130, no 3, p. 355-391.
- Dunn, M. E., T. Burbine, C. A. Bowers et S. Tantleff-Dunn. 2001. « Moderators of Stress in Parents of Children with Autism », *Community Mental Health Journal*, vol. 37, no 1, p. 39-52.
- Fecteau, S.-M. 2012. *Régulation physiologique et perception de stress chez des parents d'enfants diagnostiqués d'un trouble du spectre de l'autisme : la contribution de la présence d'un chien d'assistance et des représentations associées à l'attachement*, thèse de doctorat en éducation, Longueuil, Université de Sherbrooke.
- Fecteau, S.-M., L. Boivin, M. Trudel, B. A. Corbett, F. E. Harrell Jr, R. Viau, N. Champagne et F. Picard. 2017. « Parenting Stress and Salivary Cortisol in Parents of Children with Autism Spectrum Disorder: Longitudinal Variations in the Context of a Service Dog's Presence in the Family », *Biological Psychology*, vol. 123, p. 187-195.
- Fries, E., J. Hesse, J. Hellhammer et D. H. Hellhammer. 2005. « A New View on Hypocortisolism », *Psychoneuroendocrinology*, vol. 30, no 10, p. 1010-1016.
- Gau, S. S.-F., M.-C. Chou, H.-L. Chiang, J.-C. Lee, C.-C. Wong, W.-J. Chou et Y.-Y. Wu. 2012. « Parental Adjustment, Marital Relationship, and Family Function in Families of Children with Autism », *Research in Autism Spectrum Disorders*, vol. 6, no 1, p. 263-270.
- Hayes, S. A. et S. L. Watson. 2013. « The Impact of Parenting Stress: A Meta-analysis of Studies Comparing the Experience of Parenting Stress in Parents of Children With and Without Autism Spectrum Disorder », *Journal of Autism and Developmental Disorders*, vol. 43, no 3, p. 629-642.
- Hecimovic, A. et S. Gregory. 2005. « The Evolving Role, Impact, and Needs of Families », *Autism Spectrum Disorders: Identification, Education, and Treatment*, vol. 3, p. 111-142.
- Hoffman, C. D., D. P. Sweeney, D. Hodge, M. C. Lopez-Wagner et L. Looney. 2009. « Parenting Stress and Closeness Mothers of Typically Developing Children and Mothers of Children with Autism », *Focus on Autism and Other Developmental Disabilities*, vol. 24, no 3, p. 178-187.
- Hoogsteen, L. et R. L. Woodgate. 2013. « Centering Autism Within the Family: A Qualitative Approach to Autism and the Family », *Journal of Pediatric Nursing*, vol. 28, no 2, p. 135-140.
- Ingersoll, B. et D. Z. Hambrick. 2011. « The Relationship Between the Broader Autism Phenotype, Child Severity, and Stress and Depression in Parents of Children with Autism

Séance 4 : Défis de la parentalité

- Spectrum Disorders », *Research in Autism Spectrum Disorders*, vol. 5, no 1, p. 337-344.
- Karst, J. S. et A. V. Van Hecke. 2012. « Parent and Family Impact of Autism Spectrum Disorders: A Review and Proposed Model for Intervention Evaluation », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 15, no 3, p. 247-277.
- Kirschbaum, C. et D. H. Hellhammer. 2000. « Salivary Cortisol », *Encyclopedia of Stress*, vol. 3, no 379-383.
- Krohne, H. W. 2002. « Stress and Coping Theories », *International Encyclopedia of the Social Behavioral Sciences*, vol. 22, p. 15163-15170.
- Lacharité, C., L. Éthier et C. Piché. 1992. « Le stress parental chez les mères d'enfants d'âge préscolaire : validation et normes québécoises pour l'Inventaire de Stress Parental », *Santé mentale au Québec*, vol. 17, no 2, p. 183.
- Lazarus, R. S. et S. Folkman. 1984. *Stress, Appraisal, and Coping*, New York, Springer.
- Lovell, B., M. Moss et M. Wetherell. 2012. « The Psychosocial, Endocrine and Immune Consequences of Caring for a Child with Autism or ADHD », *Psychoneuroendocrinology*, vol. 37, no 4, p. 534-542.
- Lupien, S. 2010. *Par amour du stress : des conclusions scientifiques, une présentation facile*, Montréal, Éditions au Carré.
- Mcewen, B. S. 1998. « Protective and Damaging Effects of Stress Mediators », *New England Journal of Medicine*, vol. 338, no 3, p. 171-179.
- Mikolajczak, M. 2015. « Du stress d'être parent... », dans *Stress et défis de la parentalité : thématiques contemporaines*, sous la dir. de I. Roskam et M. Mikolajczak, Belgique, De Boeck Supérieur, p. 13-39.
- Miller, G. E., E. Chen et E. S. Zhou. 2007. « If It Goes Up, Must It Come Down? Chronic Stress and The Hypothalamic-Pituitary-Adrenocortical Axis in Humans », *Psychological Bulletin*, vol. 133, no 1, p. 25.
- Minnes, P. M. 1988. « Family Stress Associated With a Developmentally Handicapped Child », *International Review of Research in Mental Retardation*, vol. 15, p. 195-226.
- Nader-Grosbois, N. et C. Baurain. 2009. « Stress and Resilience in Families with Atypical Children », dans *Resilience, Regulation and Quality of Life: Concepts, Assessment and Intervention*, sous la dir. de N. Nader-Grosbois, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, p. 107-119.
- Nader-Grosbois, N. et É. Cappe. 2015. « Être parent d'un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme : du stress... à une vie de meilleure qualité », dans *Stress et défis de la parentalité : thématiques contemporaines*, sous la dir. de I. Roskam et M. Mikolajczak, Belgique, De Boeck, p. 169-188.
- Neely-Barnes, S. L., H. R. Hall, R. J. Roberts et J. C. Graff. 2011. « Parenting a Child with an Autism Spectrum Disorder: Public Perceptions and Parental Conceptualizations », *Journal of Family Social Work*, vol. 14, no 3, p. 208-225.
- Noiseux, M. 2015. *Troubles du spectre de l'autisme et autres handicaps*, Longueuil, CA, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Surveillance de l'état de santé de la population.
- Osborne, L. A., L. Mchugh, J. Saunders et P. Reed. 2008. « Parenting Stress Reduces the Effectiveness of Early Teaching Interventions for Autistic Spectrum Disorders », *Journal of Autism and Developmental Disorders*, vol. 38, no 6, p. 1092-1103.
- Osborne, L. A. et P. Reed. 2009. « The Relationship Between Parenting Stress and Behavior Problems of Children with Autistic Spectrum Disorders », *Exceptional Children*, vol. 76, no 1, p. 54-73.
- Ouellette-Kuntz, H., H. Coo, C. Yu, M. Lewis, D. Dewey, P. Hennessey, P. Jackman, M. Breitenbach et J. Holden. 2012. *Rapport d'étape base de données épidémiologiques nationale sur l'étude de l'autisme au Canada*, Kingston, Ontario, Agence de la santé publique du Canada.
- Pruessner, J., O. Wolf, D. Hellhammer, A. Buske-Kirschbaum, K. Von Auer, S. Jobst, F. Kaspers et C. Kirschbaum. 1997. « Free Cortisol Levels After Awakening: A Reliable Biological Marker for the Assessment of Adrenocortical Activity », *Life Sciences*, vol. 61, no 26, p. 2539-2549.
- Roskam, I., M.-E. Raes et M. Mikolajczak. 2017. « Exhausted Parents: Development and Preliminary Validation of the Parental Burnout Inventory », *Frontiers in Psychology*, vol. 8, p. 163.
- Ruiz-Robledillo, N., M. Bellosta-Batalla et L. Moya-Albiol. 2015. « Lower Cardiovascular Reactivity to Acute Stress in Informal Caregivers of People with Autism Spectrum Disorder than in Non-Caregivers: Implications for Health Outcomes », *International Journal of Psychophysiology*, vol. 98, no 1, p. 143-150.
- Ruiz-Robledillo, N., E. Gonzalez-Bono et L. Moya-Albiol. 2014. « Lack of Institutional Support Entails Disruption in Cortisol Awakening Response in Caregivers of People with High-Functioning Autism », *Journal of Health Psychology*, vol. 19, no 12, p. 1586-1596.
- Sapolsky, R. M. 2004 [1994]. *Why Zebras Don't Get Ulcers: The Acclaimed Guide to Stress, Stress-Related Diseases, and Coping*, 3e éd., New York, Holt Paperbacks.
- Saxbe, D. E. 2008. « A Field (Researcher's) Guide to Cortisol: Tracking HPA Axis Functioning in Everyday Life », *Health Psychology Review*, vol. 2, no 2, p. 163-190.
- Seltzer, M. M., J. S. Greenberg, J. Hong, L. E. Smith, D. M. Almeida, C. Coe et R. S. Stawski. 2010. « Maternal Cortisol Levels and Behavior Problems in Adolescents and Adults

with ASD », *Journal of Autism and developmental disorders*, vol. 40, no 4, p. 457-469.

Taylor, S. E. et A. L. Stanton. 2007. « Coping Resources, Coping Processes, and Mental Health », *Annual Review of Clinical Psychology*, vol. 3, p. 377-401.

Watson, S. L., S. A. Hayes et E. Radford-Paz. 2011. «Diagnose Me Please!»: A Review of Research About the Journey and Initial Impact of Parents Seeking a Diagnosis of Developmental Disability for their Child », *International Review of Research in Developmental Disabilities*, vol. 41, p. 31-72.

Weitlauf, A. S., A. C. Vehorn, J. L. Taylor et Z. E. Warren. 2014. « Relationship Satisfaction, Parenting Stress, and Depression in Mothers of Children with Autism », *Autism*, vol. 18, no 2, p. 194-198.

White, S. W., A. R. Schry et B. B. Maddox. 2012. « Brief Report: The Assessment of Anxiety in High-Functioning Adolescents with Autism Spectrum Disorder », *Journal of Autism and Developmental Disorders*, vol. 42, no 6, p. 1138-1145.

Yirmiya, N. et M. Shaked. 2005. « Psychiatric Disorders in Parents of Children with Autism: A Meta-Analysis », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 46, no 1, p. 69-83.

« MAIS QUE S'EST-IL PASSÉ ? » LES RÉCITS D'ENFANTS DANS LES INTERACTIONS QUOTIDIENNES AVEC LEURS PARENTS

par Manon Blécourt

Manon Blécourt est doctorante en sociologie à l'Université de Montréal.

CONNAÎTRE LES SITUATIONS AUXQUELLES L'ENFANT A ÉTÉ CONFRONTÉ : UN NOUVEL ENJEU DANS LE « TRAVAIL PARENTAL » ?

Au Québec, les nombreuses modifications dans les activités des membres de la famille ont mené à une réduction du temps que les enfants passent dans la maisonnée. Cela ne semble pas, toutefois, avoir affecté l'engagement des parents dans leur « travail parental » (B.-Dandurand, 1994). En effet, le sentiment de responsabilité des parents envers leurs enfants est resté fort (Besner 2010). On note, néanmoins, des changements dans les rapports de filiation et dans la manière dont on considère actuellement l'enfance. Les recherches sur les familles contemporaines tendent à montrer que celles-ci sont moins centrées sur l'autorité et mettent davantage de l'avant l'épanouissement personnel, ainsi que l'individualité des membres de la famille (Singly 2005) ; ce qui irait dans le sens d'une plus grande légitimité de la parole de l'enfant.

On peut supposer que ces transformations des conditions de vie familiale favorisent l'établissement de moments de sociabilité pendant lesquels l'enfant est amené à raconter des choses qui se sont dérou-

lées pendant l'absence des parents. Notre recherche montre, en effet, que les parents peuvent chercher par divers moyens à être impliqués ou à être tenus au courant des situations qui surgissent dans la vie de leurs fils et filles, lorsque ceux-ci sont à l'extérieur du giron parental. En outre, il ne faudrait pas minimiser le fait que les enfants peuvent eux-mêmes rechercher un moment pour faire le récit de leurs bons coups, confier des peurs et inquiétudes, demander conseil ou évoquer leurs expériences.

On montrera dans cet article, que ces moments de sociabilité tendent à devenir des temps importants dans le quotidien de plusieurs familles, et que lors des interactions qui se mettent en place à cette occasion, les parents interviennent de diverses manières sur leurs enfants, contribuant ainsi, de manière active, à leur socialisation.

Nous présentons ici nos premières analyses concernant ces moments de sociabilité. Bien que l'échantillon constitué pour notre thèse, qui porte sur l'éducation familiale, soit plus important, les résultats préliminaires présentés ci-dessous proviennent de l'analyse d'une dizaine de verbatim d'entrevues individuelles. Celles-ci

ont été réalisées avec des parents québécois francophones, ayant au moins un enfant entre 6 et 12 ans scolarisé au primaire. Les entrevues portaient sur la vie quotidienne en famille et le travail parental (socialisation des enfants au travail domestique, aux loisirs et moments de sociabilité entre parents), nous avons, pour cette présentation, sélectionné uniquement les extraits qui concernaient les interactions entre les enfants et leurs parents traitant d'événements passés en dehors de la maison familiale. Nos résultats préliminaires seront présentés, à partir de cas sélectionnés donnant aperçu des dimensions socialisatrices et normatives des interventions des parents, dans le cadre de ces discussions menées avec leurs enfants.

LES PRATIQUES PARENTALES LORS DE CES MOMENTS DE SOCIABILITÉ

Dans une certaine mesure, ces moments de sociabilité sont une occasion privilégiée pour le parent de réaliser auprès de l'enfant des interventions, qui peuvent avoir des répercussions même au-delà de l'espace de la maisonnée. Dans cette perspective, nous avons repéré trois formes principales à travers lesquelles ces dernières s'opèrent.

Premièrement, les parents peuvent, à travers ces discussions, se tenir au courant de ce que fait l'enfant, des espaces qu'il fréquente et de ce qui s'y passe. En cela, ces moments de sociabilité peuvent être intégrés à la supervision à laquelle est parfois soumise l'enfant, ils permettent de suivre ce qu'il fait, au-delà de l'espace familial.

En second lieu, et c'est sur cet aspect que nous insisterons le plus, durant les discussions qui ont lieu lors de ces moments de sociabilité, est mis en jeu le sens donné aux situations que l'enfant a vécues ou dont il a été témoin. Les interventions verbales des parents peuvent, dans le cadre de cette conversation, amener à légitimer, discréditer ou encourager le discours de l'enfant, favorisant ou défavorisant ainsi des façons spécifiques d'aborder les événements qui se sont passés et le sens qu'on leur donne. Il s'agit, en effet, d'une conversation au cours de laquelle le parent peut influencer la réflexivité que l'enfant réalise sur ces événements passés, une occasion au cours de laquelle

le parent peut orienter la manière de concevoir la situation qui est racontée.

En troisième lieu, les enfants étant en apprentissage dans leur maniement du langage, leur capacité à former un récit cohérent et intelligible peut être plus ou moins forte selon leur âge, et les habiletés verbales et sociales (Piaget 1923; Wallon 1959) qu'il a acquises. Il est ainsi possible que les parents interviennent sur l'énonciation même du récit, favorisant ainsi une certaine façon de s'exprimer et de décrire les situations, de s'initier aux normes conversationnelles et aux usages du langage.

MÉMOIRE, TRAVAIL PARENTAL ET RÉCITS DE SITUATIONS PASSÉES

On abordera ces moments de sociabilité comme des temps sociaux particuliers du quotidien des familles, à travers lesquels s'effectue une réactualisation de la mémoire. *A contrario* des études qui traitent habituellement de la mémoire en rapport avec la famille (Favart 2006; Francis et Cadei 2012; Lemieux et Gagnon 2007; Muxel 1996; Turmel 1997), il sera question ici d'événements advenus récemment, qui sont rapportés en tant que souvenirs de l'enfant (et non pas en tant que souvenirs d'événements vécus en famille ou généalogiques).

Il est à noter que toute énonciation de souvenirs implique une reconstruction de ces derniers au moment de l'énonciation et implique un travail sur le sens qui leur est donné (Halbwachs 1925; Sabourin 1997). En nous inspirant des travaux de Basil Bernstein (Bernstein 2007), nous nous attarderons, de plus, à regarder comment le travail parental éducatif, pensé comme un « travail sur autrui » (Ramognino (2008) qui reprend la définition donnée par Dubet (2002)), réalisé par les parents à l'occasion de ces moments de discussion, amène à orienter le sens donné aux situations racontées par l'enfant et donc la construction de représentations sociales liées au quotidien qu'il a vécu.

LES DIFFÉRENTES FORMES D'INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LA CONSTRUCTION DE REPRÉSENTATIONS SOCIALES DU QUOTIDIEN

Toute remémoration implique une sélection des souvenirs racontés. (Sabourin 1997). Les formes prises par les interventions des parents peuvent ainsi favo-

riser l'énonciation de certains éléments au détriment d'autres.

Dans cette perspective, la manière dont les parents initient ce type de conversations avec l'enfant a une certaine importance. Si certains parents favorisent ainsi des phrases maintenant classiques (Kaufmann 2005) comme « Qu'as-tu fait aujourd'hui ? » qui donnent lieu le plus souvent à des réponses courtes de la part des enfants, certains parents peuvent mettre en place des techniques un peu plus élaborées pour faire parler leur fils ou leur fille. Une mère par exemple fait ce qu'elle appelle un « bilan » avec son enfant, exercice qui a été trouvé sur un site internet et qui est repris par d'autres familles. Ce dernier se réalise à partir de trois questions standardisées qui encouragent l'énonciation : d'un moment agréable, d'un moment désagréable et d'un remerciement envers quelqu'un qui a eu un impact positif sur sa journée. Cette manière de structurer le discours met ainsi de l'avant des éléments prédéterminés de l'expérience qui sont sélectionnés et valorisés au détriment d'autres éléments vécus. Dans l'exemple présenté, sont ainsi laissées de côté l'énonciation de listes d'activités ou la mention de choses surprenantes ou étonnantes.

Les enfants peuvent, de plus, raconter relativement spontanément des anecdotes à leurs parents. Dans ce cas de figure, bien que les parents n'aient pas forcément pris l'initiative de la discussion, les commentaires, les questions, le type de précisions demandées sont alors des types d'intervention qui favorisent un certain angle dans la manière dont est abordée l'expérience, insistant par exemple davantage sur le ressenti de l'enfant, son point de vue ou les faits passés.

Ce travail d'élaboration des représentations sociales devient particulièrement apparent lors de situations qui sont rapportées comme des problèmes par les enfants. Ces derniers ont, d'après la majorité des parents, tendance à trouver problématiques des éléments qui apparaissent pour nous, adultes, comme banals. Les perceptions enfantines sont ainsi parfois en rupture avec celles des adultes du fait des connaissances acquises au travers de notre plus longue histoire de vie, phénomène largement expliqué par Halbwachs (Halbwachs 1925) dans ses recherches.

Les parents peuvent avoir néanmoins plusieurs façons de réagir face à ces petits « drames enfantins ». Certains proposent ainsi des interprétations alternatives à l'enfant, dédramatisant ainsi la situation racontée. Le discours de l'enfant est alors jugé notamment d'après sa vraisemblance et met de l'avant certains critères de vérité. D'autres considèrent que la situation peut être traitée comme un problème, puisque c'est la conception qu'en a l'enfant, mais que ce problème n'est qu'individuel et enfantin. Les mères et les pères encouragent alors l'enfant à trouver des solutions par lui-même ou le conseillent sur des résolutions possibles. D'autres peuvent même redéfinir le problème à partir du récit fourni. Une mère, lors du récit d'une dispute entre des fillettes, a ainsi alerté les autres mères sur une insulte raciste qui a fusé lors de cet épisode. Elles ont ainsi redéfini un problème à partir de ce qui a été dit, mettant alors de côté l'objet du conflit qui animait les enfants et qui n'avait que peu à voir, sommes toutes, avec leur ethnicité. La réaction des parents est ainsi liée au statut du discours donné à l'enfant, elle dépend notamment du jugement porté sur sa parole et met en jeu des critères permettant de juger d'un problème.

De plus, la mise en narration peut être en soi utilisée comme une réponse face au « problème » vécu par l'enfant. Certains parents peuvent, en effet, juger qu'au moment de l'énonciation l'enfant est dans un état de crise qui nécessite des soins. Certains parents disent ainsi encourager l'enfant à « verbaliser » ce qui lui est arrivé, faisant ainsi un usage quasi thérapeutique de l'énonciation. Ce qui est dit devient alors moins important que l'effet de la narration, elle-même censée calmer l'enfant. Favoriser l'introspection est aussi un autre cas que l'on a répertorié, dans lequel on met de l'avant cette possibilité de mise en perspective du vécu, à travers la production d'un récit qui permet en jouant sur cette mise en perspective que permet la production d'un récit. L'enfant peut, en mettant en mots ce qui s'est passé son vécu, adopter différents points de vue et, potentiellement, remettre en cause ses premières impressions sur la situation.

LES CONDITIONS SPATIO-TEMPORELLES DE L'ÉNONCIATION

Les conditions spatio-temporelles dans lesquelles se réalisent ces moments de sociabilité sont importantes pour comprendre comment est produit le contenu de ce qui est raconté, mais aussi comment ces moments constituent des temps sociaux particuliers des familles.

Certaines familles intègrent, en effet, dans leur routine ces moments de sociabilité, initiant ce type de conversation de manière quasi systématique, durant le repas, pendant le bain ou juste avant l'heure du coucher, selon les maisonnées. Comme on l'a vu, d'autres discussions se font toutefois de manière plus « spontanée », et sont initiées par l'enfant. De nombreux parents mentionnent toutefois le fait que la révélation de ces petites histoires se réalise parfois à des moments considérés comme inopportuns. Les enfants peuvent ainsi réclamer l'attention du parent pendant que celui-ci est occupé à d'autres choses, ou tout juste avant d'aller dormir ; cette demande d'attention pré-dodo se posant, d'après plusieurs, comme une stratégie permettant de gagner plusieurs minutes sur l'heure formelle du coucher.

L'aspect public ou privé de la situation d'énonciation peut, cependant, d'après nous, y être aussi pour quelque chose dans ce choix. Ce qui est décrit lors des repas, par exemple, tend davantage à se situer dans le registre du formel (activités scolaires, prix gagné, jeux réalisés, etc.). Lorsqu'un parent est seul avec l'enfant, comme c'est souvent le cas avant le coucher, ce qui est dit à ce moment semble renvoyer davantage à ce qui s'est passé avec les pairs de l'enfant et tend à donner une large part à des éléments informels et au ressenti de l'enfant.

Ajoutons que le moment de l'énonciation est aussi à replacer dans une trame de vie qui est continue. Le discours de l'enfant peut permettre de mobiliser ou de faire réagir les parents et cela peut avoir des répercussions dans l'avenir. Pris comme un élément de supervision, « savoir ce qui s'est passé » amène le parent à être attentif à des situations dans lesquelles des interventions dans les espaces fréquentés par l'enfant peuvent être nécessaires. Les parents ont, parfois, la possibilité d'être en contact avec les adultes des espaces fréquentés par l'enfant et de corroborer éventuellement

leurs dires (écoles, autres parents, etc.), voire de réaliser des interventions qui visent une modification dans ces espaces (interventions contre de l'intimidation, réflexions au professeur, etc.).

Ce temps continu est, en outre, à considérer aussi en rapport avec l'établissement des relations filiales. Plusieurs mères ont ainsi signalé qu'elles prennent le temps d'écouter attentivement leurs enfants, quitte même parfois à interrompre la routine instaurée, pour aménager un temps d'écoute. Ce faisant, elle donne ainsi de la valeur à ces moments, considérés comme privilégiés, dans lesquels l'enfant se confie. « Je veux qu'il ou elle continue de me parler » est ainsi une aspiration qui se répète au fil des entrevues et qui met en jeu la constitution de relations de proximité entre la mère et son enfant.

CONCLUSION

Malgré l'aspect anodin de ces petites conversations, au premier abord, l'analyse de ces moments de sociabilité pendant lesquels l'enfant est amené à raconter ce qui est arrivé permettent de mettre de l'avant le fait que plusieurs des pratiques parentales qui s'y déroulent peuvent être considérées comme un véritable d'observer le travail parental sous plusieurs angles. « travail sur autrui » (Ramognino 2008). Loin de se réduire à un simple contrôle de l'enfant ou à un loisir, ces pratiques parentales visent à avoir un effet sur l'enfant. Elles l'amènent notamment, à influencer l'appréhension qu'il peut faire de son vécu, à transformer la manière dont il peut se confronter aux situations quotidiennes et la manière dont il peut être affecté par ces situations. Ces interactions qui s'établissent es moments à travers lesquels peut être redonnés notamment l'opportunité aux parents de se positionner face à évaluée la parole de l'enfant sont, en effet, aussi ceux à travers lesquels se fait les éduquer à réalise un travail de construction du sens des événements quotidiens et des moments situations vécues. , en plus d'apporter des informations précieuses aux parents pour suivre ce que fait leur enfant au-delà de la sphère de la maisonnée.

Ces moments de sociabilité entre parents et enfants font ainsi partie de leur quotidien et peut même chez certaines familles faire partie d'une routine. Les

Séance 4 - Défis de la parentalité

conditions spatio-temporelles pendant lesquelles se réalisent ces conversations entre les parents et les enfants influencent, néanmoins, ce qui peut être dit et le sujet de la conversation. Les situations racontées étant celles d'où le parent est absent, les enfants ont ainsi un certain contrôle sur ce qui peut ou non être dévoilé. Conséquemment, réserver ou non un moment qui favorise la prise de parole par l'enfant peut devenir une stratégie pour les parents pour encourager les confidences et établir des relations de proximité. De plus, cet enjeu peut permettre aussi au parent de se positionner par rapport à l'enfant, comme celui qui prodigue des soins par exemple, ou comme un conseiller. Les moments de sociabilité contribuent ainsi à l'établissement de rapports de filiation spécifiques. et mettent en jeu des éléments non négligeables dans l'établissement des rapports de filiation et la structuration des temps sociaux des membres de la famille.

RÉFÉRENCES

- Basil, B. 2007. *Pédagogie, contrôle symbolique et identité: théorie, recherche, critique*. [Québec]: Presses de l'Université Laval.
- Besner, V. 2010. « Le "métier" de parent: au-delà des compétences et des performances ». Mémoire, Montréal: Université de Montréal.
- Dubet, F. 2002. *Le déclin de l'institution*. Paris: Éditions du Seuil.
- Durkheim, E. 1922. *Éducation et sociologie*. Paris: Presses universitaires de France.
- Favart, É. 2006. « La transmission familiale : s'approprier le passé familial entre frères et sœurs ». *Pensée plurielle* 11 (1): 83.
- Francis, V, et L. Cadei, 2012. « Transmettre dans la famille, se transmettre entre familles: formes, rôles et enjeux des écritures parentales ». Dans les actes du colloque de la *Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles* Paris, France.
- Grao, F. et N. Ramognino. 1997. « Les matérialités sociales et leurs observations. Les leçons de méthodes de M. Halbwachs ». *Sociologie et sociétés* 24 (2): 103-20.
- Halbwachs, M. 1925. *Les cadres sociaux de la mémoire*. 2e éd. (1952). Les travaux de l'Année sociologique. Paris: Librairie Félix Alcan.
- Kaufmann, J. 2005. *Casseroles, amour et crises: ce que cuisiner veut dire*. Paris: Hachette Littératures.
- Lemieux, D. et E. Gagnon. 2007. « Introduction: La famille pour mémoire ». *Enfances, Familles, Générations*, no 7.
- Martin, C. 2010. « Changements et permanences dans la famille ». Dans *Parents et adolescents: des interactions au fil du temps*. Enfances et Psy. Paris: Erès.
- Muxel, A. 1996. *Individu et mémoire familiale*. Collection Essais & recherches Série Sciences sociales. Paris: Nathan.
- Piaget, J. 1923. *Le langage et la pensée chez l'enfant- Études sur la logique de l'enfant*. 9e édition. Actualités pédagogiques et psychologiques. Neuchâtel - Paris: Delachaux et Niestlé.
- Ramognino, N. 2008. « Lire Basil Bernstein. Un point de vue d'épistémologie sociologique ». Dans *Actualité de Basil Bernstein: savoir, pédagogie et société*, Presses universitaires de Rennes, 302. Le sens social. Daniel Frandji et Phillippe Vitale.
- Sabourin, P. 1997. « Perspective sur la mémoire sociale de Maurice Halbwachs ». *Sociologie et sociétés* 24 (2): 139-62.
- Singly, F. 2005. *Le soi, le couple et la famille*. Paris: Pocket.
- Turmel, A. 1997. « Mémoire de l'enfance et construction de soi ». *Sociologie et sociétés* 29 (2): 49.
- Vatz Laasroussi, M. 2007. « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale: de la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire ». *Enfances, Familles, Générations*, no 7.
- Wallon, H. 1959. « Les étapes de la sociabilité chez l'enfant ». *Enfance* 12 (3): 309-23.

COLLOQUE ÉTUDIANT

Partenariat de recherche Familles en mouvance PROGRAMME

17 novembre 2017

Centre UCS de l'INRS
salle 2109

9 h00 Mot de bienvenue

Hélène Belleau (INRS-UCS, directrice du partenariat Familles en mouvance)

9h30 Séance 1 - Les parcours de la conjugalité

Animation: Anna Goudet

En amour a-t-on vraiment toujours 20 ans comme le chantait Jean-Pierre Ferland?, **Chloé Dauphinais** (maîtrise, département de sociologie, UdeM)

Immigration et relation conjugale : changements et adaptation, **Lori Leblanc** (maîtrise, département de sciences infirmières, UQO)

Le parcours de couples transnationaux qui ont vécu une expérience de parrainage au Québec, **Estelle Bernier** (doctorat, département de science humaines appliquées, UdeM)

11h00 Pause

11h15 Séance 2 - Intervention en contexte de vulnérabilité : normes et représentations

Animation: Ariane Boyer

Effet de l'approche préconisée à l'étape évaluation-orientation des signalements pour négligence au DPJ sur le stress maternel, **Joëlle Bouchard** (maîtrise, département de psychoéducation, UQO)

La violence conjugale comme problème complexe et l'intervention auprès des parents séparés au Québec, **Ksenia Burobina** (doctorat, département de sociologie, UdeM)

12h15 Dîner

13h15 Séance 3 - Filiations et représentations

Animation: Janie Gagné

Son enfant, ma grossesse, notre entente : la négociation des projets de gestation pour autrui au Canada, **Kévin Lavoie** (doctorat, département de sciences humaines appliquées, UdeM)

Engendrement et gestation : l'expérience des hommes trans, **Mylène Shankland** (maîtrise, département de sociologie, UQAM)

Les mises en scène de l'allaitement sur Instagram : le cas des célébrités internationales, **Chantal Bayard** (doctorat, Centre UCS de l'INRS)

14h45 Pause

15h00 Séance 4- Défis de la parentalité

Animation: Annick Vallières

Le vécu des parents d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme : comprendre l'adaptation parentale pour mieux soutenir, **Véronique Ratté** (doctorat, département de psychologie clinique, UQO)

Perception des parents issus de l'immigration sur les adaptations nécessaires à leur intégration aux services, **Jessica Langlois-Gascon** (maîtrise, département psychoéducation, UQO)

« Mais que s'est-il passé? », Les récits d'enfants dans les interactions quotidiennes avec leurs parents, **Manon Blécourt** (doctorat, département de sociologie, UdeM)

16h30 Mot de clôture et remerciements



FAMILLES
EN MOUVANCE
PARTENARIAT DE RECHERCHE

INRS
UNIVERSITÉ DE RECHERCHE

Actes du Colloque étudiant du partenariat Familles en mouvance, printemps 2018
© Partenariat Familles en mouvance, 2018.

Production

Héloïse Roy, coordinatrice
Ysendre Cozic-Fournier, candidate à la maîtrise, INRS

514-499-8274 / partenariat@ucs.inrs.ca
www.partenariat-familles.inrs.ca

Le partenariat Familles en mouvance reçoit le soutien financier du FRQSC.